



LE MONITEUR

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

PARAISSANT LE LUNDI ET LE JEUDI

97ème Année Nos. 80 et 81

PORT-AU-PRINCE

Lundi 5 et Jeudi 8 Octobre 1942

SOMMAIRE

- Discours prononcé par le Secrétaire d'Etat de la Justice, M. Vély Thébaud, à l'occasion de la réouverture solennelle des Tribunaux.
- Décret-loi accordant une pension spéciale à Monsieur Cyrus Saurel.
- Décret édictant des mesures pour prévenir toute baisse injustifiée du prix du café sur les marchés extérieurs.
- Décret-Loi réglementant le commerce du vétiver.
- Décret-Loi portant certains changements au Budget Général de l'Exercice 1942-1943. (Reproduction).
- Département des Travaux Publics: Horaire d'arrosage de l'habitation «Haut Boen».
- Avis.
- Administration Générale des Contributions: Avis.

Discours prononcé par le Secrétaire d'Etat de la Justice, M. Vély Thébaud à l'occasion de la réouverture des Tribunaux

Monsieur le Président du Tribunal,
Monsieur le Bâtonnier,
Magistrats,
Messieurs.

Je peux affirmer—à cette audience solennelle de rentrée—que le Président de la République se penche avec une sollicitude toute particulière sur le problème de l'organisation et du fonctionnement de la Justice Haïtienne.

C'est avec le même souci de bien faire que le Chef envisage les autres problèmes qui intéressent la vie économique, politique et sociale du pays. La tâche est immense. Et pour l'accomplir, il faut le concours de tous, des élites et des masses laborieuses, aussi bien que la collaboration, active et intelligente, des Corps de l'Etat.

Nous avons trop souffert du manque de cohésion entre les forces nationales, de nos divisions intestines, de nos petites rivalités de clocher, vaines et stériles, pour ne pas nous ressaisir et nous appliquer à des réalisations utiles. Et dans les conjonctures actuelles, pour que rien ne vienne contrarier notre évolution, le Gouvernement est décidé à toujours recourir à des moyens exceptionnels, à ne pas reculer devant les initiatives les plus hardies.

Du reste, la Constitution de 1935, qui conditionne notre droit public, accorde à l'Exécutif des pouvoirs très larges.

Souffrez qu'à ce propos, j'émette certaines considérations qui vous paraîtront judicieuses.

L'Histoire éclaire la physionomie de chaque peuple dans sa marche lente vers le progrès. L'Histoire explique le pourquoi des événements: elle est une source d'informations. Elle nous montre les chemins difficilement parcourus dans cette recherche incessante du mieux être social et politique, que les nations, grandes et petites, ont connue et expérimentée, avant d'aboutir au stade des réalisations définitives.

L'Histoire nous montre la graduelle évolution des Institutions Haïtiennes, elle nous indique les voies suivies et surtout elle nous renseigne sur les tendances de notre droit public dans l'organisation et le fonctionnement du Gouvernement.

Nous avons passé par différents stades, en nous inspirant malheureusement d'Institutions étrangères qui, à bien considérer notre formation historique, ne cadraient nullement avec notre état social, et nos vrais besoins.

Notre Droit Public s'est constitué, développé, renouvelé, en revêtant, sous divers aspects, un caractère qui ne nous était pas propre. La Théorie constitutionnelle était faite de matériaux d'emprunt, toujours étrangers à notre milieu, aux réalités haïtiennes. Les Constitutions ainsi élaborées par des doctrinaires, sans doute de bonne foi, portaient presque toutes en elles-mêmes des germes de discorde et de conflits, de méfiance entre les Pouvoirs constitués.

En Haïti, dans ce domaine du droit public et de l'organisation du Gouvernement, on avait trop souvent et trop longtemps méconnu ce principe pourtant salutaire: «les Gouvernements chargés d'assurer la marche de l'Etat résultent bien plus des besoins et des exigences d'un état économique, politique et social donné, que des constructions doctrinales bien ou mal charpentées».

Nous avons toujours, comme à dessein, fait fi de la réalité sociale et politique. Nous avons systématiquement méconnu nos origines, notre formation ethnique, nos mœurs, nos vrais besoins. Nous avons marché à l'encontre de la voie normale qui devait nous mettre en face des problèmes spécifique-

ment haïtiens. Aussi, la période d'essai et de tâtonnements dans la voie d'une organisation rationnelle de l'Etat a-t-elle duré plus d'un siècle, sans qu'il fût possible d'arriver à une parfaite compréhension du Statut Politique qui nous convenait.

Erreur non moins grave, nous sommes restés, au mépris des véritables intérêts de notre pays à dédaigner les réalités géographiques, en nous confinant, par l'effet de notre culture française, dans un splendide isolement. Mais un jour vint où nous dûmes secouer notre apathie, détruire nos préjugés, et enfin nous décider à jeter un coup d'œil plus compréhensif sur ce qui se passait autour de nous. Et comme le temps a fait son œuvre, nous pouvons dire qu'un nouveau processus d'évolution s'est imposé à nous, nous invitant à faire litier de nos vieilles conceptions, à rompre avec nos procédés routiniers, pour envisager l'avenir d'une Haïti plus consciente de sa position géographique.

L'aboutissement de ce processus nouveau dans notre vie nationale est la Constitution de 1935, que nous nous plaisons à considérer comme une conquête appréciable dans le domaine politique. Et c'est selon les données de cette Charte qu'il faut étudier le mode de fonctionnement des divers organes de l'Etat. Nous n'avons plus, suivant la vieille formule du 18ème siècle, des Pouvoirs séparés, dans des compartiments étanches, se combattant ou se neutralisant, mais plutôt un Exécutif fort et responsable, assisté de Corps constitués travaillant dans leur sphère d'action propre, pour que soient trouvées ensemble les solutions les plus opportunes et les plus réalistes, aux problèmes nationaux.

Les Corps constitués, sans perdre de leur autonomie propre, ne font désormais qu'assister l'Exécutif, dans la mise en œuvre de la machine gouvernementale. L'Exécutif ne les absorbe pas, ils restent autonomes, mais dans les limites que la Constitution elle-même a fixées.

Et tout spécialement le Corps Judiciaire n'échappe pas à cette règle d'autonomie, bien entendu dans les limites prévues pour l'exercice de ses attributions.

Je sais bien qu'une certaine controverse a voulu détruire le statut établi par la Constitution, en essayant d'attribuer au Corps Judiciaire, tel qu'il est organisé, une sorte de pouvoir de contrôle des actes de l'Exécutif. Conception tout de même étrange. Car, qu'on le veuille ou non, le Chef de l'Etat est investi de l'autorité exécutive, et, à ce titre, il accomplit certains actes ayant le caractère d'actes de souveraineté. Et la Constitution n'a pas limité son champ d'action. elle ne pouvait le faire non plus, étant donné que la vie politique actuelle est mouvante, elle embrasse une infinité de problèmes qu'il est difficile, sinon impossible de prévoir.

Le Gouvernement se devait d'exprimer son opinion sur la question, et il souhaite que, toujours, pour le plus grand bien de la collectivité haïtienne, se maintienne la bonne harmonie qui doit exister entre le Pouvoir Exécutif et les Corps de l'Etat: le Corps Législatif et le Corps Judiciaire.

Nous ne savons pas, Messieurs, combien de temps encore va durer la douloureuse épreuve qui pèse sur l'Humanité. Nous ne savons pas quelles heures sombres nous aurons encore à traverser avant la victoire finale à laquelle travaillent les peuples qui entendent conserver jalousement leur droit à la liberté.

Mais nous savons une chose, c'est qu'à ce tournant tragique de notre vie de peuple, nous devons en finir avec la politique mesquine et étroite de clan, la politique enfantine et tapageuse des fausses nouvelles, la politique malsaine du tripotage, de l'intrigue, des manœuvres obliques, la politique destructive des insinuations malveillantes, du mensonge, de la calomnie.

Nous avons à garder une attitude, la seule qui soit digne: c'est de nous mettre résolument à la tâche, de nous organiser économiquement, administrativement, de nous unir, de nous grouper autour du CHEF dont le plus grand souci est d'apporter des solutions énergiques et positives à tous les problèmes qui intéressent la vie économique, politique et sociale de ce pays.

No. 212

DECRET-LOI

ELIE LESCOT
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;

Considérant que le citoyen Cyrus Saurel a fourni une carrière administrative de plus de cinquante années, au cours de laquelle il s'est toujours distingué par son zèle, sa compétence et sa probité;

Considérant qu'il y a lieu de récompenser les services qu'il a rendus à l'Etat, en lui allouant une pension spéciale;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances;

Après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat;

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décrète:

Article 1er.—Une pension spéciale de Deux cent cinquante Gourdes (G. 250.00) par mois est accordée à Monsieur Cyrus Saurel, ancien fonctionnaire du Service de l'Enregistrement et de la Conservation des Hypothèques.

Article 2.—Cette pension sera inscrite dans le Grand Livre des Pensions tenu à la Secrétairerie d'Etat des Finances, pour extrait en être délivré au bénéficiaire, à partir de la promulgation du présent décret-loi.

Article 3.—Le présent décret-loi sera publié et exécuté à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Septembre 1942, an 139ème de l'Indépendance.

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances:
ABEL LACROIX

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale, donnée le 28 Septembre 1942.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale: NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 29 septembre 1942, an 139ème de l'Indépendance.

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale:
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail:
MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
SERGE L. DEFLY

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
FRANÇOIS GEORGES

No. 213

DECRET

ELIE LESCOT
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;

Vu le décret-loi du 13 janvier 1942 donnant au Président de la République le pouvoir de prendre par décrets contresignés des Secrétaires d'Etat compétents,

pendant la durée de la guerre, toutes mesures qui pourront être imposées par les circonstances;

Vu le décret-loi du 7 juin 1941 nommant la Banque Nationale de la République d'Haïti Agent du Gouvernement haïtien pour le contrôle et la fixation du prix de vente du café sur les marchés mondiaux et pour le contrôle de la sortie de cette denrée;

Considérant qu'il convient de prévenir toute baisse injustifiée du prix du café haïtien sur les marchés extérieurs; qu'après enquête, il a été établi que certains exportateurs ont fait des offres inconsidérées, susceptibles de jeter la perturbation, sur ces marchés, dans les transactions roulant sur le café haïtien;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale;

Décrète:

Article 1er.—Les exportateurs devront, avant de faire leurs offres de café aux acheteurs établis à l'étranger, soumettre à la Banque Nationale de la République d'Haïti, pour approbation, les stipulations des contrats de vente qu'ils sont disposés à passer.

Article 2.—Les offres de café faites aux acheteurs établis à l'étranger, avant la publication du présent décret, seront soumises sans délai à l'approbation de la Banque Nationale de la République d'Haïti.

Article 3.—Toute contravention aux dispositions ci-dessus entraînera l'annulation du quota de café accordé à l'exportateur et le retrait de sa patente par simple mesure administrative prise à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances.

En outre, la sortie du territoire haïtien de tout café vendu à l'étranger sans l'accomplissement de la formalité prévue aux articles 1 et 2, est interdite.

Article 4.—Le présent décret sera publié et exécuté à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 2 Octobre 1942, an 139ème de l'Indépendance.

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale:
ABEL LACROIX

No. 214

DECRET-LOI

ELIE LESCOT
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;

Vu les articles 25 et 26 du Code Rural; Considérant que si les besoins créés par la guerre obligent les marchés à accepter

des denrées ou des matières dont la qualité, en d'autres circonstances, les ferait éliminer de ces marchés, il est du devoir de l'Etat de veiller à ce que les marchandises offertes soient de qualité loyale et marchande afin de pouvoir conserver ces marchés après la guerre.

Considérant que, dans le vétiver (*Anatherum Zizanioides*), seules les racines constituent la matière première de l'industrie des parfums;

Considérant que la plante sert bien à la protection du sol dans les terres déclives et qu'en arrachant les rhizomes avec les racines, l'on détruit cette protection;

Sur le rapport des Secrétaires d'Etat de l'Agriculture, du Commerce et de l'Economie Nationale;

De l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat;

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—Ne pourront être arrachées, pour être livrées au commerce, que les racines de plants de vétiver âgés d'un an au moins, sous peine d'une amende de cinq gourdes et de la confiscation des racines ne remplissant pas ces conditions, lesquelles racines seront remises au SNPA & ER.

Article 2.—Lorsque l'arrachage des racines a lieu dans les terres déclives, les rhizomes devront être immédiatement replantés en lignes perpendiculaires à la pente, sous peine d'une amende de cinq gourdes, sur procès-verbal d'un agent qualifié du SNPA & ER.

Article 3.—Il est interdit de sécher au soleil les racines de vétiver destinées au commerce, sous peine d'une amende de cinq gourdes à prononcer par le Tribunal de Paix compétent, sur procès-verbal d'un agent qualifié du SNPA & ER. Le séchage des racines de vétiver doit se faire à l'ombre.

Article 4.—Est interdite toute opération d'achat, de vente et autre ayant pour objet des racines de vétiver humides, terreuses, pourvues de rhizomes, de bout de chaume et de toutes matières étrangères généralement quelconques.

Les agents qualifiés du SNPA & ER ordonneront le reconditionnement de telles racines, en quelques mains qu'elles se trouvent. Le refus de reconditionner ou tout reconditionnement mal fait rendra le détenteur passible d'une amende de cinq gourdes sur procès-verbal de l'agent qualifié du SNPA & ER.

Article 5.—Les racines de vétiver seront exportées en balles de 150 kilos. La déclaration en douane devra être accompagnée d'un certificat d'un agent qualifié du SNPA & ER, attestant que la qualité des racines

est marchande aux termes du présent Décret-Loi.

Les stocks déjà constitués pourront être exportés même s'ils ne sont pas conformes aux spécifications du présent Décret-Loi. Les détenteurs de ces stocks devront en faire la déclaration écrite au SNPA & ER dès la promulgation du présent Décret-Loi, en vue d'obtenir une licence spéciale à cette fin.

Article 6.—La préparation de l'huile de vétiver et l'exportation des racines pourront être contingentées sur simple communiqué des Départements de l'Agriculture et de l'Economie Nationale.

Article 7.—Le présent Décret-Loi abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois qui lui sont contraires et sera exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat de l'Agriculture, du Commerce et de l'Economie Nationale et de la Justice, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Septembre 1942, an 139ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat du Commerce et de l'Economie Nationale:
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Travail:
MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat de la Justice:
VELY THEBAUD

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 28 septembre 1942, an 139ème de l'Indépendance.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale: NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 30 Septembre 1942, an 139ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail:
MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale:
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
SERGE L. DEFLY

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
FRANÇOIS GEORGES

No. 211

Reproduction

DECRET-LOI

ELIE LESCOT

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;

Vu la loi du 20 avril 1942 sur le Budget et la Comptabilité Publique;

Vu le Budget Général de l'Exercice 1942-1943;

Vu la loi du 20 avril 1942 qui autorise le Pouvoir Exécutif à effectuer à la loi sur le Budget et la Comptabilité Publique et au Budget général de l'Exercice 1942-1943 tous aménagements, modifications ou réductions qui pourront être imposés par les circonstances;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter certains changements au Budget général de l'Exercice 1942-1943;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances;

Après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat;

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale,

DECRETE:

Article 1er.—L'article 3 de la loi du 20 avril 1942, qui fixe les voies et moyens de l'Exercice 1942-1943, est modifié comme suit:

« Article 3.—Les prévisions des Recettes des Douanes, des Taxes Internes et des Recettes Diverses pour l'année Budgetaire 1942-1943, conformément à l'état de classement annexé à la présente Loi, sont comme suit:

	Gourdes
Recettes Douanières	21.868.000.00
Taxes Internes	5.350.000.00
Recettes Diverses	510.000.00
Total	27.528.000.00

Article 2.—L'article 36 de la loi du 20 avril 1942 sur le Budget et la Comptabilité Publique, relative aux dépenses de l'Exercice 1942-1943, est modifié comme suit:

« Art. 36.—Les appointements, traitements, salaires et frais de tous fonctionnaires et employés de l'Etat, de tous pensionnaires, de toutes personnes rémunérées à un titre quelconque par l'Etat, ainsi que toutes les subventions et tous les loyers payés par l'Etat, sauf l'exception ci-après prévue, continueront à subir, jusqu'à nouvel ordre, une retenue de 10%.

Les appointements des enrôlés de la Garde d'Haïti ne dépassant pas Gdes. 150. subiront une retenue de 5%.

En ce qui concerne les organisations, les collectivités et les individus dont les services sont fournis à l'Etat en vertu d'un Contrat, Concordat, Traité ou Accord spécial, les Secrétaires d'Etat compétents négocieront avec les organisa-

tions, les collectivités ou les individus intéressés les mesures d'économie qui doivent être appliquées à leurs services respectifs.

En conséquence, les crédits ouverts aux différents Départements ministériels pour l'Exercice 1942-1943 s'établissent comme suit :

	Gourdes
Dette Publique	4.151.465.90
Relations Extérieures.....	574.800.00
Finances	2.815.812.12
Commerce et Economie Nationale.....	395.505.50
Intérieur	10.753.570.17
Travaux Publics	2.701.868.92
Justice	1.297.549.44
Agriculture et Travail.....	1.973.452.49
Instruction Publique	2.393.264.36
Cultes	470.711.10

Total..... 27.528.000.00

Article 3.—Le présent Décret-Loi abroge toute loi ou disposition de loi, tout Décret-Loi ou disposition de Décret-Loi qui

lui sont contraires, et sera exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Septembre 1942, an 139ème. de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat des Finances :
ABEL LACROIX

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale :

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale : NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Septembre 1942, an 139ème. de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale:

ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de la Défense Nationale, de l'Intérieur et de la Justice:

VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:

FRANÇOIS GEORGES

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:

SERGE L. DEFLY

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail:

MAURICE DARTIGUE

BUDGET GENERAL

EXERCICE 1942-1943

VOIES ET MOYENS

Recettes Donatrices	Gourdes	Gourdes	Report	Gourdes	Gourdes
Droits d'importation.....	16.240.000.00		Moniteur	3.033.050.00	21.868.000.00
Droits d'exportation.....	5.606.000.00		Licences	2.500.00	
Divers	22.000.00	21.868.000.00	Marques de Fabrique	205.000.00	
Recettes Internes			Papier Timbré.....	8.000.00	
Alcool	330.000.00		Pénalités et Amendes.....	32.000.00	
Boissons spiritueuses	3.000.00		Permis de Conduire.....	13.000.00	
Boissons vineuses.....	25.000.00		Permis de Séjour.....	77.000.00	
Cigares	5.000.00		Radios	30.000.00	
Cigarettes	615.000.00		Impôt sur le Revenu.....	25.000.00	
Huile	195.000.00		Soumission Biens Domaniaux.....	620.000.00	
Saindoux	43.000.00		Télégraphes et Téléphones.....	3.000.00	
Savon	40.000.00		Timbrage Livres de Commerce.....	435.000.00	
Tabac préparé.....	17.000.00		Timbres Mobiles, Estampilles.....	4.000.00	
Affermage	350.000.00		Timbres-poste	545.000.00	
Arrosage	85.000.00		Transmissions	260.000.00	
Naturalisation	1.400.00		Vente à l'encan.....	36.500.00	
Identité	320.000.00		Visa de Manifeste.....	700.00	
Casiers Postaux.....	9.000.00		Allumettes	4.000.00	
Consulaires	60.000.00		Alcool d'autres matières.....		
Divers	2.150.00		Boissons maltées.....		
Enregistrement	350.000.00		Gazoline	16.250.00	5.350.000.00
Etat Civil.....	150.000.00		Recettes Diverses		
Greffes	6.500.00		Dividendes 1/3 pr. la BNRH.....	50.000.00	
Immatriculation Véhicules.....	136.000.00		Recettes Communales 10%.....	230.000.00	
Hydraulique	290.000.00		Autres Recettes.....	30.000.00	310.000.00
A reporter	3.033.050.00	21.868.000.00	Total		27.528.000.00

CREDITS BUDGETAIRES

DETTE PUBLIQUE

Art.	CHAPITRE I	Montant Annuel Gourdes	Art.	Report	Montant Annuel Gourdes
	EMPRUNTS				3.751.465.90
1	Obligations Série A.....	2.135.150.00			
2	Commiss. Contractuelles et frais.....	15.000.00	7	Service Emprunt de Stabilisation des Finances de la République	340.000.00
4	Obligations Série C.....	343.815.90		INSTITUTIONS INTERNATIONALES	
5	Commiss. Contractuelles et frais.....	2.500.00			60.000.00
6	Intérêts, frais de transfert et autres pour financement C.T.P.....	1.255.000.00	26	Quotes-parts et frais de transfert.....	
	A reporter	3.751.465.90		Total	4.151.465.90

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
	CHAPITRE II					
	SERVICE DE LA CORRESPONDANCE GENERALE	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
51 A	1 Chef de Service.....	750.00				
	1 Sous-Chef de Service.....	500.00				
	1 Traducteur-Interprète	500.00				
	1 Dactylographe	175.00				
B	SERVICE DU PROTOCOLE					
	1 Chef du Protocole.....	750.00				
	1 Sous-Chef du Protocole.....	425.00				
	1 Attaché	300.00				
	1 Employé	250.00				
	1 Calligraphe	150.00				
C	SECTION DE LA DOCUMENTATION ET DES ETUDES TECHNIQUES					
	1 Juriste	875.00				
	1 Conseiller Technique administratif chargé de la Section de l'Europe et des autres Continents.....	750.00				
	1 Dactylographe	175.00				
	1 Dactylographe	175.00				
D	SECTION DE LA COMPTABILITE					
	1 Chef de Service.....	500.00				
	1 Assistant	300.00				
	1 Employé-Dactylographe	250.00				
	1 Employé	125.00				
	1 Employé	75.00				
E	SECTION DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE					
	1 Chef de Service.....	600.00				
	1 Assistant	300.00				
	1 Employé	250.00				
	1 Dactylographe	175.00				
F	SECTION DE L'AMERIQUE LATINE ET DE L'UNION PAN-AMERICAINE					
	1 Chef de Service.....	600.00				
	1 Assistant	500.00				
	1 Dactylographe	175.00				
G	SECTION DU TOURISME ET DES RELATIONS CULTURELLES					
	1 Chef de Service.....	600.00				
	1 Employé-Dactylographe	150.00				
H	SECTION DES ARCHIVES, MATERIEL ET BIBLIOTHEQUE					
	1 Archiviste	350.00				
	1 Bibliothécaire	250.00				
	1 Employé	200.00				
	2 Huissiers à Gdes. 100.00.....	200.00				
	1 Ménagère	50.00				
			11.225.00	134.700.00	13,470.00	121,230.00
56	LEGATIONS					
A	Washington					
	1 Chef de Mission.....	4.166.66 2/3				
	1 Secrétaire	2.000.00				
	Frais spéciaux du Secrétaire.....	250.00				
	Frais pour un attaché militaire.....	1.000.00				
	1 Dactylographe	500.00				
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres.....	1.000.00				
			8.916.66 2/3	107.000.00		
	1 Délégué Culturel de la République d'Haïti aux Etats-Unis....			5.00		
B	CIUDAD TRUJILLO					
	1 Chef de Mission.....	3.500.00				
	1 Secrétaire	1.500.00				
	1 Employé	250.00				
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres.....	1.000.00				
			6.250.00	75.000.00		
C	Berne—Varsovie—Bruxelles					
	1 Chef de Mission.....	2.500.00				
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres.....	1.000.00				
			3.500.00	42.000.00		
D	Santiago de Chili—Lima					
	1 Chef de Mission.....	2.500.00				
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres.....	716.66 2/3				
			3.216.66 2/3	38.600.00		
E	Havane					
	1 Chargé d'Affaires	1.500.00				
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres.....	750.00				
			2.250.00	27.000.00		
F	Mexico					
	1 Chargé d'Affaires	1.500.00				
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres.....	500.00				
			2.000.00	24.000.00		
	A reporter					121.230.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
	CONSULATS					
	New-York					
56 G	1 Consul Général	791.66 2/3				
	1 Vice-Consul	450.00				
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres.....	987.50				
	Frais de publicité.....	225.00				
			2.454.16 2/3	29.450.00		
H	1 Consul Général à Santiago de Cuba.....	750.00				
	1 Consul à Camaguay et Santa Clara.....	750.00				
	1 Consul à Barahona	500.00				
	1 Consul à Villa Elias Pina.....	500.00				
	1 Consul à Dajabon.....	500.00				
			3.000.00	36.000.00		
	FRAIS SPECIAUX					
	Pour le Consulat de Genève.....	125.00				
	A répartir entre les Consulats.....	833.33 1/3	958.33 1/3	11.500.00		
				390.555.00	39.055.00	351.500.00
61	Missions Diplomatiques			20.900.00	2.090.00	18.810.00
62	Mobilier			6.700.00	670.00	6.030.00
81	Matériel et fournitures.....	275.00		3.300.00	330.00	2.970.00
82	Télégrammes Extérieurs			7.125.00	712.50	6.412.50
83	Frais de Postes et autres.....			3.300.00	330.00	2.970.00
84	Abonnement aux journaux étrangers.....			307.50		307.50
85	Achats d'insignes, etc.....	200.00		2.400.00	240.00	2.160.00
86	Frais de Réception.....	500.00		6.000.00	600.00	5.400.00
87	Publication des documents officiels.....	125.00		1.500.00	150.00	1.350.00
88	Frais de Représentation du Secrétaire d'Etat.....	250.00		3.000.00	300.00	2.700.00
89	Frais de représentation du Sous-Secrétaire d'Etat.....	250.00		3.000.00	300.00	2.700.00
90	Frais de représentation du Chef du Protocole.....	200.00		2.400.00	240.00	2.160.00
91	Frais de Représentation du Sous-Chef du Protocole.....	125.00		1.500.00	150.00	1.350.00
92	Versement sur prix d'achat et de réparations de la Légation d'Haïti à Washington D. C.....			35.000.00		35.000.00
97	Achat de Bibliothèque et d'ouvrages, etc.....			500.00	50.00	450.00
98	Publicité, propagande commerciale et touristique.....			11.300.00		11.300.00
	TOTAL					574.800.00

DEPARTEMENT DES FINANCES

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
	CHAPITRE III					
101	PERSONNEL DE LA SECRETAIRERIE D'ETAT					
	<i>Direction Générale</i>					
	1 Chef de Division	750.00				
	1 Chef de Bureau	700.00				
	1 Employé	400.00				
	1 Employé	275.00				
	1 Employé rédacteur	300.00				
	1 Dactylographe	250.00				
	2 Employés à G. 200.00	400.00				
	1 Employé	175.00				
	2 Dactylographes à G. 175.00	350.00				
	1 Dactylographe	150.00				
	1 Dactylographe	125.00				
	1 Huissier	100.00				
			3.975.00			
	<i>Service des Ordonnancements et Mandatements</i>					
	1 Chef de Service	650.00				
	2 Sous Chefs de Service à G. 500.00	1.000.00				
	1 Comptable en Chef	300.00				
	1 Comptable	200.00				
	1 Comptable	175.00				
			2.325.00			
	<i>Service de la Comptabilité Générale</i>					
	1 Chef de Service	650.00				
	1 Sous-Chef de Service	550.00				
	1 Comptable en Chef	500.00				
	1 Comptable	350.00				
	1 Employé	200.00				
	1 Employé	125.00				
			2.375.00			
	<i>Service de la Comptabilité Spéciale et du Budget</i>					
	1 Comptable Payeur	600.00				
	1 Employé	200.00				
			800.00			
	A reporter					

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DES FINANCES

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
101	Report					
	Archives					
	1 Archiviste	300.00				
	1 Archiviste-adjoint	200.00				
	2 Huissiers à G. 75.00	150.00				
			650.00			
	Service du Domaine Privé					
	1 Chef de Service	550.00				
	1 Sous-Chef de Service	500.00				
	1 Employé	200.00				
			1.250.00			
	Commissariat Spécial près la Banque					
	1 Commissaire	500.00				
	1 Employé	175.00				
			675.00			
			12.050.00	144.600.00	14.460.00	130.140.00
102	Archives Nationales					
	1 Directeur	700.00				
	1 Archiviste principal	250.00				
	2 Archivistes à G. 200.00	400.00				
	1 Employé relieur	125.00				
	1 Archiviste adjoint	100.00				
	1 Employé	100.00				
	1 Garçon	50.00				
	1 Homme de peine	40.00				
			1.765.00	21.180.00	2.118.00	19.062.00
121	Pensions Civiles			310.000.00		310.000.00
122	Pensions Militaires			1.778.16		1.778.16
123	Pensions de Retraite			43.725.00		43.725.00
124	Rentes Viagères			10.044.00		10.044.00
126	Matériel, fournitures, frais divers			12.000.00		12.000.00
128	Frais de Prime et de Transfert			2.000.00		2.000.00
129	Compte Spécial de Réserve			203.338.96		203.338.96
131	Restitutions et Réclamations			66.000.00		66.000.00
31	Département Fiscal B. N. R. H.			967.724.00		967.724.00
41	Administration Générale des Contributions			750.000.00		750.000.00
42	Commission de Trésorerie			300.000.00		300.000.00
	Total					2.815.812.12

DEPARTEMENT DU COMMERCE ET DE L'ECONOMIE NATIONALE

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
			Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
151	CHAPITRE IV PERSONNEL DE LA SECRETAIRERIE D'ETAT					
	Direction Générale					
	1 Employé, chef de la section de la correspondance générale	300.00				
	1 Sténo dactylo	200.00				
	1 Archiviste	150.00				
	1 Hoqueton	75.00				
			725.00			
	Service du Commerce Extérieur					
	1 Chef de Service	500.00				
	1 Employé chargé du contrôle des contingents	200.00				
	1 Employé chargé du contrôle des douanes	250.00				
	1 Dactylo	125.00				
			1.075.00			
	Service du Commerce Intérieur					
	1 Chef de Service	500.00				
	1 Employé chargé du contrôle des prix	400.00				
	1 Employé chargé de l'enregistrement des marques de fabrique	350.00				
	1 Employé chargé des licences	350.00				
	1 Dactylo	150.00				
	1 Inspecteur du commerce	300.00				
	1 Inspecteur du commerce	150.00				
			2.200.00			
	Service du Contrôle du Développement Industriel					
	1 Chef de Service	850.00				
	1 Inspecteur de la petite Industrie	600.00				
			1.450.00			
			5.450.00	65.400.00	6.540.00	58.860.00
161	Matériel, Fournitures, Mobilier, Divers			2.000.00	200.00	1.800.00
162	Dépenses diverses			3.100.00	310.00	2.790.00
163	Subvention à la Chambre de Commerce et à l'Office du Contingement			8.400.00	840.00	7.560.00
	A reporter					71.010.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DU COMMERCE ET DE L'ECONOMIE NATIONALE

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
	Report					71.010.00
	<i>Offices Postaux</i>					
181	Administration Générale des Postes Port-au-Prince		7.250.00	87.000.00	8.700.00	78.300.00
182	Offices Postaux — Province		2.915.00	34.980.00	3.498.00	31.482.00
183	Location des Bureaux Postaux		90.25	1.083.00		1.083.00
191	Salaires des Courriers, louage d'animaux		5.612.08 1/3	55.645.00	5.564.50	50.080.50
192	Transit Maritime et Aérien		12.000.00	144.000.00		144.000.00
193	Matériel, Fournitures de Bureau, Frais divers			18.050.00		18.050.00
195	Habillement des Facteurs			1.500.00		1.500.00
	Total					395.505.50

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
201	CHAPITRE V					
	POUVOIR EXECUTIF					
	Présidence de la République					
	Indemnités du Président de la République	10.000.00				
	Frais de représentation	2.000.00				
202	Sous-Secrétairerie d'Etat à la Présidence		12.000.00	144.000.00	14.400.00	129.600.00
	1 Chef de Division	750.00				
	1 Chef de bureau	600.00				
	1 Secrétaire	360.00				
	1 Employé	200.00				
	1 Archiviste	190.00				
	1 Archiviste adjoint	135.00				
	1 Dactylographe	165.00				
	1 Dactylographe adjoint	140.00				
	1 Interprète-Traducteur	500.00				
	1 Employé	100.00				
	1 Huissier	50.00				
	1 Huissier adjoint	40.00				
	Frais pour le Secrétariat Privé du Président de la République	500.00				
	Frais de représentation de la Maison Militaire du Président de la République	1.000.00				
203	Fournitures de bureau et matériel pour la Sous-Secrétairerie d'Etat à la Présidence	285.00	4.730.00	56.760.00	5.676.00	51.084.00
204	Fournitures de bureau du Secrétariat du Conseil des Secrétaires d'Etat et achat de livres et journaux	95.00		3.420.00	342.00	3.078.00
206	Traitement du personnel du Palais National	540.00		1.140.00	114.00	1.026.00
207	Service de domesticité et des automobiles du Palais National	2.260.00		6.480.00	648.00	5.832.00
209	Police secrète	12.000.00		27.120.00	2.712.00	24.408.00
211	Indemnités des Secrétaires d'Etat			144.000.00	14.400.00	129.600.00
	5 Secrétaires d'Etat à G. 2.500.00	12.500.00				
	4 Sous-Secrétaires d'Etat à G. 1.500.00	6.000.00				
212	Secrétaires particuliers des Secrétaires d'Etat		18.500.00	222.000.00	22.200.00	199.800.00
	5 Secrétaires particuliers à G. 240.00	1.200.00		14.400.00	1.440.00	12.960.00
213	Secrétariat du Conseil des Secrétaires d'Etat					
	1 Secrétaire	750.00				
	1 Secrétaire-adjoint	400.00				
215	Frais de circulation des Secrétaires d'Etat		1.150.00	13.800.00	1.380.00	12.420.00
	5 Secrétaires d'Etat à G. 500.00	2.500.00				
	4 Sous-Secrétaires d'Etat à G. 500.00	2.000.00				
226	Corps Législatif		4.500.00	54.000.00	5.400.00	48.600.00
	Indemnités des Sénateurs et des Députés	77.000.00		924.000.00	92.400.00	831.600.00
	A reporter					1.450.008.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
	Report					1.450.008.00
257	Personnel du Secrétariat des Archives du Sénat					
	1 Secrétaire-Archiviste	600.00				
	1 Chef de bureau.....	420.00				
	3 Secrétaires-rédacteurs à G. 280.00.....	840.00				
	1 Employé	250.00				
	1 Employé	220.00				
	3 Employés à G. 175.00.....	525.00				
	3 Huissiers à G. 60.00.....	180.00				
	1 Concierge	60.00				
	1 Ménagère	50.00				
			3.145.00	37.740.00	3.774.00	33.966.00
	Personnel du Secrétariat Général de la Chambre des Députés					
	1 Secrétaire Général.....	600.00				
	1 Chef de bureau.....	420.00				
	4 Secrétaires-rédacteurs à G. 280.00.....	1.120.00				
	1 Bibliothécaire-Archiviste	250.00				
	2 Employés à G. 220.00.....	440.00				
	1 Employé spécial.....	175.00				
	1 Employé	250.00				
	5 Employés à G. 125.00.....	625.00				
	1 Huissier	70.00				
	7 Huissiers à G. 60.00.....	420.00				
	1 Ménagère	50.00				
			4.420.00	53.040.00	5.304.00	47.736.00
228	Fournitures de bureau et frais divers pour le Sénat.....	190.00		2.280.00	228.00	2.052.00
229	Fournitures de bureau et frais divers pour la Chambre des Députés	190.00		2.280.00	228.00	2.052.00
251	Personnel de la Secrétairerie d'Etat					
	1 Chef de Division.....	750.00				
	Service de la Correspondance					
	1 Chef de bureau.....	550.00				
	5 Employés à G. 150.00.....	750.00				
	Service des Affaires Communales					
	1 Chef de service.....	450.00				
	2 Employés à G. 175.00.....	350.00				
	2 Employés à G. 150.00.....	300.00				
	Service du Domaine Public et de l'Hygiène					
	1 Chef de Service.....	450.00				
	1 Sous-Chef de Service.....	180.00				
	1 Employé	175.00				
	Service des Passeports					
	1 Chef de Service.....	420.00				
	2 Employés à G. 260.00.....	520.00				
	1 Employé	150.00				
	Service de la Comptabilité					
	1 Comptable en Chef.....	500.00				
	1 Comptable adjoint.....	200.00				
	1 Employé	175.00				
	Service des Archives					
	1 Archiviste	200.00				
	1 Archiviste adjoint.....	150.00				
	2 Hoquetons à G. 50.00.....	100.00				
	1 Concierge	50.00				
	Frais de police et de sûreté du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur	833.33 1/3	7.253.33 1/3	87.040.00	8.704.00	78.336.00
252	DELEGATIONS					
	Cap-Haïtien					
	1 Délégué	1.000.00				
	1 Secrétaire	200.00				
	1 Huissier	40.00				
	Cayes					
	1 Délégué	1.000.00				
	1 Secrétaire	200.00				
	1 Huissier	40.00				
	Gonaïves					
	1 Délégué	1.000.00				
	1 Secrétaire	200.00				
	1 Huissier	40.00				
	Jacmel					
	1 Délégué	1.000.00				
	1 Secrétaire	200.00				
	1 Huissier	40.00				
	A reporter					1.614.150.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes*	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
252	Report					
	Jérémie					
	1 Délégué	1.000.00				1.614.150.00
	1 Secrétaire	200.00				
	1 Huissier	40.00				
	Port-de-Paix					
	1 Délégué	1.000.00				
	1 Secrétaire	200.00				
	1 Huissier	40.00				
			7.440.00	89.280.00	8.928.00	80.352.00
253	Frais de tournée des Délégués, fournitures et matériel pour Délégués	529.86 1/12		6.358.33	635.83	5.722.50
255	Appointements de l'horloger des bureaux publics.....	120.00		1.440.00	144.00	1.296.00
262	Imprimerie de l'Etat					
	Impression du Moniteur.....	2.038.66 2/3				
	Impression de l'Exposé général de la situation.....	333.33 1/3				
	Impression des Actes du Corps Législatif.....	250.00	2.620.00	31.440.00	3.144.00	28.296.00
	Dépenses Diverses					
271	Fournitures de bureau, achat d'ouvrages et frais d'impression....	175.00		2.100.00	210.00	1.890.00
272	Dépenses diverses du Département.....	137.50		1.650.00	165.00	1.485.00
274	Frais de poste et de cablogramme.....	575.00		6.900.00		6.900.00
281	Subventions					
	A l'Hospice St. François de Sales.....	800.00				
	A l'Hospice St. François de Sales Traitement de 7 Sœurs.....	350.00				
	A l'Hospice de St. François de Sales Frais de pharmacie et traitement d'un pharmacien.....	300.00				
	Au Dispensaire.....	200.00				
	A la Salle d'Ophtalmologie.....	200.00				
	A l'orphelinat de la Madeleine.....	400.00				
	A l'orphelinat de la Madeleine 6 Sœurs à G. 50.00.....	300.00	2.550.00	30.600.00	3.060.00	27.540.00
361	Service National d'Hygiène et d'Assistance Publique.....			2.387.472.37		2.387.472.37
551	Garde d'Haïti.....			6.598.466.30		6.598.466.30
	TOTAL GOURDES:					10.753.570.17

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
427	CHAPITRE VI					
	Ingénieurs et Architectes du Conseil Technique					
	1 Directeur du Conseil Technique.....	1.500.00				
	4 Membres du Conseil Technique à G. 1.000.00.....	4.000.00				
	1 Ingénieur Adjoint.....	1.000.00				
	1 Ingénieur Adjoint.....	800.00				
	8 Ingénieurs Adjoints à G. 700.00.....	5.600.00				
			12.900.00	154.800.00	15.480.00	139.320.00
428	Employés Techniques					
	Administration Générale					
	1 Ingénieur	700.00				
	1 Ingénieur	600.00				
	1 Photographe	150.00				
	Urbanisme					
	1 Ingénieur	475.00				
	1 Electricien	500.00				
	1 Surintendant de la voirie.....	650.00				
	1 Topographe	350.00				
	1 Topographe	275.00				
	1 Contrôleur	250.00				
	1 Ingénieur Dteur. Sce. Hydr.....	700.00				
	1 Ingénieur Ss. Sce. Hydr.....	400.00				
	2 Chefs de Sections à G. 525.00.....	1.050.00				
	1 Contrôleur des vannes.....	300.00				
	1 Adjoint Chef de section.....	240.00				
	1 Adjoint Chef de section.....	210.00				
	1 Ingénieur	350.00				
	1 Magasinier	250.00				
	Routes et Travaux Maritimes					
	1 Ingénieur	700.00				
	1 Topographe	450.00				
	1 Topographe	400.00				
	1 Topographe	450.00				
	A reporter					139.320.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
423	Report					139.320.00
	Service d'Irrigation					
	Hydrographie, Contrôle des Rivières et Levés Topographiques					
	1 Ingénieur, Dteur. Irrig. Léogane.....	425.00				
	1 Hydrographe	350.00				
	1 Employé	150.00				
	1 Syndic et Hydrographe.....	150.00				
	2 Syndics à G. 125.00.....	250.00				
	1 Ingénieur Dteur. Irrig. Arcahaie.....	250.00				
	1 Ingénieur Dteur. Irrig. P. C. S.....	250.00				
	1 Chef de Brigade Topographique.....	550.00				
	1 Opérateur Topographe.....	425.00				
	1 Opérateur Topographe.....	350.00				
	1 Opérateur Topographe.....	325.00				
	Service des Etudes					
	2 Ingénieurs à G. 550.00.....	1.100.00				
	1 Ingénieur Architecte.....	400.00				
	1 Ingénieur	450.00				
	1 Ingénieur	300.00				
	1 Ingénieur Dessinateur.....	250.00				
	1 Dessinateur	250.00				
	1 Employé Salle des bleus.....	150.00				
	Services Electriques					
	2 Ingénieurs Electriciens à G. 375.00.....	750.00				
	Département du Nord					
	1 Ingénieur	500.00				
	1 Ingénieur	300.00				
	Département de l'Artibonite					
	1 Ingénieur	400.00				
	Département du Sud					
	1 Opérateur Topographe.....	350.00				
	Département du Nord'Ouest					
	1 Topographe	250.00				
	District de St. Marc					
	1 Ingénieur	500.00				
	District de Jérémie					
	1 Ingénieur de District.....	500.00				
	1 Employé	300.00				
	District de Jacmel					
	1 Ingénieur de District.....	500.00				
	1 Employé	200.00	19.975.00			
	Conducteurs de travaux de routes.....		1.785.00			
429	Employés de Bureau		22.160.00	265.920.00	26.592.00	239.328.00
	1 Chef de Service.....	750.00				
	1 Sous-Chef de Service.....	600.00				
	1 Secrétaire Général	500.00				
	1 Secrétaire Archiviste	600.00				
	1 Sténo-Dactylo-Traducteur	550.00				
	1 Sténo-Dactylo	300.00				
	1 Sténo-Dactylo	200.00				
	1 Dactylo	225.00				
	3 Employés à G. 200.00.....	600.00				
	1 Dactylo	150.00				
	Comptabilité					
	1 Chef-Comptable	600.00				
	1 Comptable	450.00				
	1 Comptable	350.00				
	1 Employée	250.00				
	1 Employé	150.00				
	1 Comptable	275.00				
	Statistique et Inventaire					
	1 Employé	250.00				
	2 Employés à G. 200.00.....	400.00				
	Paievements					
	1 Payeur en Chef.....	700.00				
	1 Payeur	450.00				
	1 Payeur	350.00				
	A reporter					378.648.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
429	Report					378.648.00
	Expédition					
	1 Expéditionnaire	200.00				
	1 Employé	125.00				
	Bibliothèque					
	1 Bibliothécaire	200.00				
	Urbanisme					
	Edifices Publics et Contrôle des Constructions Privées					
	1 Employé	375.00				
	1 Dactylo	175.00				
	2 Dactylos à G. 125.00.....	250.00				
	Hydraulique					
	1 Chef de Bureau.....	475.00				
	1 Caissier	350.00				
	1 Caissier, Pétionville	250.00				
	1 Dactylo	150.00				
	1 Dactylo	125.00				
	1 Sous-Chef de Bureau.....	450.00				
	1 Employé	400.00				
	1 Employé	175.00				
	1 Employé	125.00				
	1 Employé	200.00				
	1 Employé	300.00				
	Routes et Travaux Maritimes					
	1 Chef de Bureau.....	400.00				
	1 Chef de Dépôt.....	200.00				
	1 Dactylo	125.00				
	1 Employé	250.00				
	Irrigation, Hydrographie et Contrôle des Rivières					
	1 Chef de Bureau.....	350.00				
	1 Dactylo	200.00				
	1 Dactylo (Croix-des-Bouquets)	150.00				
	1 Employé (Léogâne)	125.00				
	Sous-District de Petit-Goâve					
	1 Caissier Service Hydraulique.....	250.00				
	District de Jacmel					
	1 Chef de Bureau-Comptable.....	250.00				
	1 Payeur	200.00				
	1 Employé	125.00				
	Département du Nord					
	1 Chef de Bureau.....	300.00				
	1 Payeur	350.00				
	1 Comptable	225.00				
	1 Dactylo	150.00				
	1 Dactylo	100.00				
	Département de l'Artibonite					
	1 Chef de Bureau-Comptable.....	250.00				
	1 Caissier Service Hydraulique.....	200.00				
	1 Payeur	150.00				
	Département du Nord-Ouest					
	1 Employée	200.00				
	1 Employée	100.00				
	Département du Sud					
	1 Chef de Bureau-Comptable.....	300.00				
	1 Agent Service Hydraulique.....	175.00				
	1 Employé	150.00				
	1 Dactylo-Archiviste	125.00				
	District de Saint-Marc					
	1 Chef de Bureau-Comptable.....	215.00				
	1 Payeur-Magas.	185.00				
	1 Employé (Irrigation)	150.00				
	District de Jérémie					
	1 Chef de Bureau-Comptable.....	250.00				
	1 Payeur Magasinier	175.00				
	A reporter		19.400.00	232.800.00	23.280.00	209.520.00
441	Edifices Publics		5.208.33 1/3	62.500.00	6.250.00	56.250.00
442	Rues, Parcs et Drains.....		15.692.55	188.310.60	18.831.06	169.479.54
						813.897.54

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
	Report		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
443	Entretien Palais National.....		5.000.00	60.000.00	6.000.00	54.000.00
444	Service d'Irrigation		4.443.33 1/3	53.320.00	5.332.00	47.988.00
446	Ports, Rades, wharfs et Quais.....		1.225.00	14.700.00	1.470.00	13.230.00
447	Routes, Sentiers et Ponts.....		51.543.98 1/12	618.527.77	61.852.78	556.674.99
461	Télégraphes, Téléphones et Radiocommunications					
	1 Ingénieur chargé de la Station de Radiotélégraphie.....	700.00				
	1 Assistant du Directeur T. T.....	500.00				
	1 Chef Opérateur Central automatique.....	650.00				
	1 Sous-Chef Opérateur Central automatique.....	450.00				
	1 Aide spécial	650.00				
	1 Opérateur	650.00				
	1 Opérateur	350.00				
	1 Surintendant du Réseau des Câbles.....	675.00				
	1 Assistant du Réseau des Câbles.....	375.00				
	1 Comptable	525.00				
	1 Adjoint-Comptable	450.00				
	1 Employé de la Comptabilité.....	300.00				
	1 Chef de Bureau.....	325.00				
	1 Chef Service Interurbain.....	350.00				
	1 Sous-Chef de Service Interurbain.....	250.00				
	3 Inspecteurs de lignes à 300.00.....	900.00				
	3 Inspecteurs de lignes à 275.00.....	825.00				
	1 Chef de Poste.....	250.00				
	1 Chef de Poste.....	245.00				
	2 Chefs de Poste à 225.00.....	450.00				
	1 Chef de Poste.....	210.00				
	1 Chef de Poste.....	200.00				
	1 Chef de Poste.....	175.00				
	Travaux d'entretien et de fonctionnement.....		10.455.00			
			29.351.29 3/4			
			29.806.29 3/4	477.475.57	47.767.55	429.708.02
462	Services Hydrauliques		15.623.93 1/12	187.487.31	18.743.72	168.743.59
471	Matériel, Fournitures, Frais Divers.....		10.145.33 1/3	121.780.80	12.178.08	109.602.72
481	Compagnie d'Eclairage Electrique—Port-au-Prince.....		20.846.46	250.157.52		250.157.52
482	Compagnie d'Eclairage Electrique—Gonaïves.....		7.980.00	95.760.00		95.760.00
483	Division Hydrographique, Contrôle des Rivières.....		1.104.16 2/3	13.250.00	1.325.00	11.925.00
484	Subvention accordée à la Compagnie Electrique de Jérémie.....		750.00	9.000.00	900.00	8.100.00
485	Réserve pour travaux spéciaux.....			141.913.82		141.913.82
	TOTAL GOURDES:					2.701.868.92

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
	CHAPITRE VII	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
501	PERSONNEL DE LA SECRETAIRERIE D'ETAT					
	1 Chef de Division.....	750.00				
	1 Chef de Bureau.....	600.00				
	1 Avocat-Conseil	750.00				
	Service de la Correspondance					
	1 Employé	275.00				
	2 Dactylographes à G. 125.00.....	250.00				
	2 Hoquetons à G. 60.00.....	120.00				
	Service de la Comptabilité					
	1 Comptable	420.00				
	1 Comptable-Adjoint	200.00				
	Service des Archives					
	1 Archiviste	225.00				
	1 Archiviste-Adjoint	125.00				
	A reporter					

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
501	Service de contrôle des Tribunaux et Parquets					
	Report					
	1 Chef de Service.....	550.00				
	1 Employé	300.00				
			4.565.00	54.780.00	5.478.00	49.302.00
502	Tribunal de Cassation					
	1 Président	1.750.00				
	1 Vice-Président	1.450.00				
	9 Juges à G. 1.250.00.....	11.250.00				
	1 Commissaire du Gouvernement.....	1.500.00				
	2 Substituts à G. 1.175.00.....	2.350.00				
	1 Greffier	350.00				
	6 Commis-Greffiers à G. 250.00.....	1.500.00				
	1 Dactylographe	125.00				
	3 Commis du Parquet à G. 250.00.....	750.00				
	3 Huissiers-Audienciers à G. 175.00.....	525.00				
	2 Garçons à G. 75.00.....	150.00				
			21.700.00	260.400.00	26.040.00	234.360.00
	TRIBUNAUX CIVILS					
	Port-au-Prince					
504	1 Doyen	1.000.00				
	3 Juges d'Instruction à G. 850.00.....	2.550.00				
	Frais d'instruction pour 3 Juges d'instruction à G. 112.50.....	337.50				
	3 Juges à G. 650.00.....	3.900.00				
	1 Greffier	225.00				
	7 Commis-Greffiers à G. 175.00.....	1.225.00				
	3 Huissiers-Audienciers à G. 100.00.....	300.00				
	1 Hoqueton	30.00				
	1 Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Civil.....	900.00				
	3 Substituts à G. 650.00.....	1.950.00				
	1 Commis en Chef du Parquet.....	300.00				
	2 Commis du Parquet à G. 175.00.....	350.00				
	1 Hoqueton	30.00				
	Cap-Haïtien					
	1 Doyen	600.00				
	1 Juge d'Instruction.....	550.00				
	3 Juges à G. 500.00.....	1.500.00				
	1 Greffier	175.00				
	5 Commis-Greffiers à G. 150.00.....	750.00				
	2 Huissiers-Audienciers à G. 75.00.....	150.00				
	1 Hoqueton	25.00				
	1 Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Civil.....	600.00				
	2 Substituts à G. 500.00.....	1.000.00				
	2 Commis du Parquet à G. 150.00.....	300.00				
	1 Hoqueton	25.00				
	Cayes, Gonaïves, Jacmel, Port-de-Paix et Saint-Marc					
	5 Doyens à G. 600.00.....	3.000.00				
	5 Juges d'Instruction à G. 550.00.....	2.750.00				
	10 Juges à G. 500.00.....	5.000.00				
	5 Greffiers à G. 150.00.....	750.00				
	11 Commis-Greffiers à G. 125.00.....	1.375.00				
	5 Huissiers-Audienciers à G. 75.00.....	375.00				
	5 Hoquetons à G. 25.00.....	125.00				
	5 Commissaires du Gouvernement à G. 600.00.....	3.000.00				
	5 Substituts à G. 500.00.....	2.500.00				
	10 Commis du Parquet à G. 125.00.....	1.250.00				
	5 Hoquetons à G. 25.00.....	125.00				
	Jérémie et Petit-Goâve					
	2 Doyens à G. 550.00.....	1.100.00				
	2 Juges d'Instruction à G. 500.00.....	1.000.00				
	3 Juges à G. 450.00.....	1.350.00				
	2 Greffiers à G. 125.00.....	250.00				
	4 Commis-Greffiers à G. 100.00.....	400.00				
	2 Huissiers-Audienciers à G. 60.00.....	120.00				
	2 Hoquetons à G. 20.00.....	40.00				
	2 Commissaires du Gouvernement à G. 550.00.....	1.100.00				
	2 Substituts à G. 450.00.....	900.00				
	2 Commis du Parquet à G. 100.00.....	200.00				
	2 Hoquetons à G. 20.00.....	40.00				
	Anse-à-Veau, Aquin, Fort-Liberté					
	3 Doyens à G. 500.00.....	1.500.00				
	3 Juges d'Instruction à G. 475.00.....	1.425.00				
	3 Juges à G. 400.00.....	1.200.00				
	3 Greffiers à G. 120.00.....	360.00				
	4 Commis-Greffiers à G. 90.00.....	360.00				
	3 Huissiers-Audienciers à G. 60.00.....	180.00				
	3 Hoquetons à G. 20.00.....	60.00				

A reporter

283.662.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
	Report					
504	3 Commissaires du Gouvernement près les Tribunaux Civils à G. 500.00.....					283,662.00
	3 Substituts à G. 400.00.....	1.500.00				
	3 Commis du Parquet à G. 90.00.....	1.200.00				
	3 Hoquetons à G. 20.00.....	270.00				
		60.00				
505	Personnel Tribunaux de Paix.....		53.637.50	643.650.00	64.365.00	579.285.00
506	Location des Tribunaux et Parquets.....	34.590.00		415.080.00	41.508.00	373.572.00
511	Frais de tournée des Commissaires du Gouvernement et frais d'inspection du Service de Contrôle des Tribunaux et Parquets	2.972.63 1/3		35.671.60	3.567.16	32.104.44
512	Frais de Justice et d'informations judiciaires.....	300.00		3.600.00	360.00	3.240.00
513	Matériel de Bureau et Tribunaux.....	150.00		1.800.00	180.00	1.620.00
514	Fournitures de Bureau et dépenses imprévues, transport, frais d'impression	845.00		10.140.00	1.014.00	9.126.00
515	Impression du Bulletin des Lois et Actes et du Bulletin des Arrêts du Tribunal de Cassation.....	800.00		9.600.00	960.00	8.640.00
	TOTAL GOURDES:			7.000.00	700.00	6.300.00
						1.297.549.44

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU TRAVAIL

Art.		Par Mois	Par An	Total par Article	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
	CHAPITRE VIII					
	SECRETAIRERIE D'ETAT					
	Personnel de la Secrétairerie d'Etat					
536	1 Chef de Division	700.00				
	1 Chef de Bureau	575.00				
	1 Comptable	500.00				
	1 Archiviste	250.00				
	2 Dactylographes à G. 150	300.00				
	1 Dactylographe	200.00				
	1 Garçon	50.00				
	Frais divers:	2.575.00	30.900.00			
	Fournitures de bureau, mobilier et matériel	150.00				
	Dépenses diverses et imprévues	100.00				
548	Subventions:	250.00	3.000.00	33.900.00	3.390.00	30.510.00
	Station météorologique de St.-Louis de Gonzague	80.00				
	Observatoire du Petit-Séminaire Collège St.-Martial	250.00				
		330.00	3.960.00	3.960.00	396.00	3.564.00
	SERVICE NATIONAL DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE L'ENSEIGNEMENT RURAL					
551	Administration:					
	1 Agronome en Chef	1.750.00				
	1 Secrétaire de l'Agronome en Chef, employé de 3ème classe	325.00				
	1 Chef des Services Administratifs, Agronome de 3ème classe	750.00				
	1 Secrétaire, employé de 4ème classe	200.00				
	1 Comptable en Chef, employé de 1ère classe	575.00				
	1 Payeur-Receveur, employé de 2ème classe	425.00				
	1 Comptable, employé de 3ème classe	350.00				
	1 Comptable, employé de 3ème classe	300.00				
	1 Comptable, employé de 4ème classe	225.00				
	1 Dactylographe, employé de 4ème classe	250.00				
	1 Employé aux fournitures de 5ème classe	175.00				
	1 Employé aux archives de 4ème classe	225.00				
	1 Chef de garage, employé de 2ème classe	550.00				
	1 Aide-mécanicien, employé de 5ème classe	125.00				
	1 Chef de dépôt, employé de 2ème classe	400.00				
	1 Employé au dépôt de 5ème classe	150.00				
	1 Chauffeur, employé de 4ème classe	200.00				
	1 Chauffeur, employé de 5ème classe	150.00				
	A reporter					34.074.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU TRAVAIL

Art.		Par Mois	Par An	Total par Article	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
	Report					34.074.00
551	<i>Administration: (suite)</i>					
A	2 Chauffeurs à G. 125.00, employé de 5ème classe	250.00				
	2 Garçons au garage à G. 50.00	100.00				
	2 Garçons de bureau à G. 60.00	120.00				
	1 Messager au dépôt	60.00				
		7.655.00	91.860.00			
	Transport du personnel de Damien, électricité, fournitures et matériel, entretien des bâtiments, expédition de fournitures, emballage et expédition d'articles à l'étranger. Remisage de voitures, entretien et réparation camionnettes du dépôt et de la malle.	1.600.00	19.200.00			
	Loyers et fermage	500.00	6.000.00			
	Frais de voyage, de transport, de déplacement de l'Agronome en Chef, du Chef des Services Administratifs, du Payeur et des chauffeurs	875.00	10.500.00			
	Publication du rapport annuel et des bulletins		4.200.00			
	Réparations du matériel roulant		2.000.00	133.760.00	13.376.00	120.384.00
551	<i>Inspection Générale de l'Agriculture</i>					
B	1 Secrétaire, employé de 5ème classe	125.00				
	1 Chauffeur, employé de 5ème classe	150.00				
	Frais d'inspection, de voyage, de transport et de réparations de voiture	400.00				
		675.00	8.100.00	8.100.00	810.00	7.290.00
551	<i>Sections d'Economie Rurale, de Statistiques et d'Informations Agricoles</i>					
C	1 Secrétaire, employé de 5ème classe	150.00				
	1 Garçon	30.00				
	Fournitures de bureau	100.00				
		20.00				
		300.00	3.600.00	3.600.00	360.00	3.240.00
551	<i>Ferme Expérimentale de Damien et Sections Techniques (Botanique et Phytopathologie, Entomologie, Agronomie, Agronomie et Horticulture, Zootechnie et Bactériologie, Médecine Vétérinaire:)</i>					
A	1 Secrétaire, employé de 5ème classe	150.00				
	1 Secrétaire, employé de 5ème classe	125.00				
	1 Chauffeur, employé de 4ème classe	200.00				
	1 Garçon	65.00				
	1 Garçon	60.00				
	2 Garçons à G. 50.00	100.00				
	Fournitures de bureau	80.00				
		780.00	9.360.00			
	Frais d'inspections entomologiques phyto-sanitaires, vétérinaires, etc., entretien et réparations de voitures, frais de transport divers et de chauffeur	700.00	8.400.00			
	Dépenses pour vaccins anti-choériques, de porcs, vaccins anti-charbonneux du bétail, vaccins anti-rabiques, produits pharmaceutiques, recherches et études, travaux de sélection, études des possibilités d'extension de l'élevage, essais de fabrication de fromage; matériel et fournitures		36.000.00			
	<i>Ferme de Damien</i>					
	1 Magasinier, employé de 5ème classe	125.00				
	1 Opérateur de la pompe et du tracteur, employé de 5ème classe	125.00				
	1 Charpentier, employé de 5ème classe	150.00				
	Fonctionnement de la ferme, entretien des plantations, des animaux, écuries, poulaillers, porcheries et du campus	3.500.00				
	Electricité pour les laboratoires, la vacherie, la laiterie et le fonctionnement de la pompe	650.00				
		4.550.00	54.600.00			
	<i>Ferme de Hatte Blanchard</i>					
	Fonctionnement et entretien	100.00	1.200.00	109.560.00	10.956.00	98.604.00
552	<i>Extension, Divulgateion, Colonisation Agricoles et Irrigation</i>					
B	1 Secrétaire, employé de 4ème classe	200.00				
	1 Secrétaire, employé de 4ème classe	150.00				
	1 Secrétaire dactylographe, employé de 5ème classe	125.00				
	3 Secrétaires dans les districts à G. 100, employés de 5ème classe	300.00				
	1 Chauffeur, employé de 5ème classe	175.00				
	1 Chauffeur, employé de 5ème classe	150.00				
	Garçons dans les districts	150.00				
	Fournitures de bureau, formes imprimées pour le Bureau Central, les agronomes de districts, les agents agricoles, etc.	400.00				
		1.650.00	19.800.00			
	Frais de déplacement, de transport, d'inspection du Chef de Service, des agronomes de district, des agents agricoles, réparations d'automobiles	5.100.00	61.420.00			
	Etablissement de pépinières, projet de cultures économiques et projets divers		78.000.00			
	A reporter					263.592.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU TRAVAIL

Art.	Par Mois	Par An	Total par Article	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
552	Report				263.592.00
B	Colonie du Morne des Commissaires				
	Station, projet de pommes de terre, semences diverses	8.700.00			
	Colonie de Saltadère				
	Station, semences et autres frais	3.600.00			
	Colonie de Billiguy				
	Station, semences, projet de riz	8.000.00			
	Colonie de D'Ossemond				
	Station, semences et divers	3.000.00			
	Colonie de Grand-Bassin				
	Station, semences et divers	3.000.00			
	Colonie de Pourcine				
	Station, semences et divers	3.860.00			
	Polices Agricoles dans les Colonies				
	18 Agents à G. 50.00	900.00	10.800.00		
	Petites Colonies Agricoles		15.000.00		
	Améliorations des Colonies		10.000.00		
	Service de Santé des Colonies				
	5 Infirmières à G. 100, employées de 5ème classe	500.00	6.000.00		
	Médicaments		2.500.00		
	Frais d'inspection médicale		900.00		
	Ferme de Hinche				
	Fonctionnement et entretien	1.000.00	12.000.00		
	Ferme de Fonds des Nègres				
	1 Contremaître, employé de 5ème classe	125.00			
	Fonctionnement et entretien	400.00			
		525.00	6.300.00	252.880.00	25.288.00
552					227.592.00
C	Section de Café et Cacao				
	1 Secrétaire, employé de 5ème classe	150.00			
	1 Aide à la dégustation	80.00			
	1 Agent caféier, employé de 4ème classe	225.00			
	1 Chauffeur, employé de 5ème classe	150.00			
	Frais de déplacement et d'inspection du Chef de la Section, des Assistants et du Chauffeur, frais de réparations de voiture	700.00			
	Loyers de l'Office de Dégustation	100.00			
	Electricité, combustibles et frais divers	95.00			
		1.500.00	18.000.00		
	10 Aides permanents pour le contrôle de la culture, de la préparation et de la livraison du café à G. 75.00	750.00	9.000.00		
	Frais de 10 aides pendant 6 mois		1.500.00		
	Matériel technique		300.00		
	Réclame et publicité à l'Etranger		10.000.00		
			68.800.00	3.880.00	34.920.00
553					
A	Agronomes et Spécialistes	24.800.00	297.600.00		
553					
B	Agents Agricoles autres que les Agronomes et Spécialistes:				
	2 Agents (4ème classe) à G. 250.00	500.00			
	2 Agents (4ème classe) à 225.00	450.00			
	3 Agents (5ème classe) à 200.00	600.00			
	2 Agents (5ème classe) à 175.00	350.00			
	2 Agents (5ème classe) à 150.00	300.00			
	1 Agent (5ème classe) à 125.00	125.00			
		2.325.00	27.900.00	325.500.00	32.550.00
554	Boursiers à l'Etranger	675.00	8.100.00		292.950.00
555					8.100.00
	Contrôle des Entreprises Industrielles et Agricoles		1.000.00	1.000.00	100.00
	Frais de voyage et d'inspection				900.00
573	ENSEIGNEMENT RURAL				
	Section Exécutive				
	1 Directeur de l'Enseignement Rural, Spécialiste de 1ère classe	1.250.00			
	1 Secrétaire, employé de 4ème classe	250.00			
	1 Chef de la Section Exécutive employé de 2ème classe	425.00			
	1 Comptable et chargé du contrôle des comptes, employé de 2ème classe	425.00			
	1 Ingénieur chargé des constructions et réparations, employé de 3ème classe	375.00			
	1 Employé chargé des inventaires et fournitures, de 4ème classe	200.00			
	1 Expéditionnaire, employé de 5ème classe	150.00			
		3.075.00	36.900.00		
	Section des Statistiques et Recherches				
	1 Chef de section, spécialiste de 3ème classe	750.00			
	1 Aide-statisticien, employé de 4ème classe	225.00			
	1 Spécialiste de 4ème classe pour l'illustration des livres classiques, affiches éducatives, etc.	425.00			
		1.400.00	16.800.00		
	A reporter				828.054.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU TRAVAIL

Art.		Par Mois	Par An	Total par Article	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
573	Section de Supervision Report					828.054.00
	2 Spécialistes de 4ème classe à 500	1.000.00				
	1 Assistante pour les écoles de filles, spécialiste de 4ème classe	500.00				
	1 Secrétaire, employé de 5ème classe	160.00				
	1 Agronome pour les problèmes agricoles, de 5ème classe	275.00				
	1 Inspecteur-Instructeur (1ère classe)	400.00				
	1 Inspecteur-Instructeur pour l'éducation manuelle (1ère classe)	375.00				
	4 Inspecteurs-Instructeurs à 350.00 (1ère classe)	1.400.00				
	3 Inspecteurs-Instructeurs à 325.00 (2ème classe)	975.00				
	1 Inspecteurs-Instructeur à 300.00 (2ème classe)	300.00				
	7 Inspecteurs-Instructeurs à 275.00 (2ème classe)	1.925.00				
	1 Inspectrice-Institutrice de l'Economie domestique (2ème classe)	225.00				
	1 Médecin, employé de 4ème classe	275.00				
		7.810.00	93.720.00			
	Ecole Pratique d'Agriculture					
	1 Professeur d'Education et de méthodes, spécialiste de 3ème classe.	600.00				
	1 Professeur d'Agriculture, Agronome de 4ème classe	425.00				
	1 Secrétaire, employé de 4ème classe	250.00				
	1 Opérateur de miméographie, employé de 4ème classe	250.00				
	1 Bibliothécaire, spécialiste de 4ème classe	375.00				
	1 Aide-bibliothécaire, spécialiste de 5ème classe	225.00				
	1 Professeur d'Arts et de dessin, spécialiste de 4ème classe	575.00				
	1 Maître de tissage et de vannerie, employé de 4ème classe	250.00				
	1 Maître d'ébénisterie, employé de 4ème classe	250.00				
	1 Maître de ferblanterie, employé de 5ème classe	150.00				
	1 Maître de forge, employé de 5ème classe	100.00				
	Garçons et concierge	300.00				
		3.750.00	45.000.00			
	Fournitures, matériel et intendance	660.00	7.920.00			
	Boursiers	2.400.00	28.800.00			
	Ecole de Chatard					
	1 Superintendant et principal Agronome de 5ème classe	350.00				
	1 Professeur d'Agriculture, agronome de 5ème classe	200.00				
	1 Professeur de mat. clas. (1ère classe)	200.00				
	1 Intendante, employée de 5ème classe	100.00				
		850.00	10.200.00			
	Boursiers		10.000.00			
	Appointements des instituteurs des Fermes-Ecoles, des Ecoles Rurales, des Ecoles de Bourgs		669.630.00			
	Salaires des gérants		25.200.00			
	Loyers des Fermes-Ecoles		760.00			
	Loyers des écoles rurales et des écoles de bourgs		59.820.00			
	Frais de fonctionnement général: fournitures classiques et de travaux manuels et agricoles, mobilier, instruments aratoires, matériel, frais de transport, frais d'inspection des écoles, déplacement des instituteurs, transport du personnel de Damien et des pensionnaires de Chatard; fournitures de bureau, de comptabilité, de statistiques et d'examen, frais d'électricité à Damien, frais d'éclairage à Chatard, entretien et réparations des clôtures, amélioration des plantations et jardins des écoles: cours d'été et de perfectionnement, etc.		80.594.99			
	Subventions aux Ecoles Presbytérales		56.120.00	1.141.464.99	111.266.50	1.030.198.49
574	Constructions et Réparations de Locaux Scolaires		23.000.00	23.000.00	2.300.00	20.700.00
575	Fonctionnement de la Ferme-Ecole de Martissant et des 12 Ecoles dans les Colonies Agricoles		105.000.00	105.000.00	10.500.00	94.500.00
	TOTAL GOURDES:					1.973.452.49

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Art.		Par Mois	Par An	Total par Article	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
600	CHAPITRE IX SECRETAIRERIE D'ETAT Personnel de la Secrétairerie d'Etat:					
	1 Chef de Division	750.00				
	1 Chef de Bureau	500.00				
	1 Comptable	400.00				
	1 Archiviste	200.00				
	2 Dactylographes à G. 150	300.00				
	1 Employé	75.00				
	1 Ménagère	75.00				
	1 Huissier	75.00				
	2 Garçons à G. 40	80.00				
		2.455.00	29.460.00			
	A reporter					

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Art.		Par Mois	Par An	Total par Article	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
600	<i>Frais divers:</i> Report					
	Fournitures de bureau, matériel, mobilier, frais d'impression et d'abonnement aux journaux.	225.00				
	Frais pour échanges et relations culturelles, dépenses imprévues.	250.00				
601	<i>Direction Générale de l'Enseignement Urbain</i>	475.00	5.700.00	35.160.00	3.516.00	31.644.00
	Personnel de la Direction Générale:					
	1 Directeur Général.	1.350.00				
	1 Chef de la Section d'Administration.	550.00				
	1 Comptable en Chef.	450.00				
	1 Employé pour le personnel.	250.00				
	1 Employé chargé des inventaires et fournitures.	300.00				
	1 Employé chargé des statistiques scolaires.	250.00				
	1 Comptable dactylographe.	275.00				
	1 Contremaître pour l'entretien et la réparation des locaux.	375.00				
	1 Aide-statisticien.	175.00				
	1 Secrétaire du Directeur Général.	250.00				
	1 Sténo-dactylographe.	200.00				
	1 Opérateur de Miméographie.	150.00				
	1 Dactylographe et Archiviste.	150.00				
	1 Employé aux Fournitures.	125.00				
	1 Chauffeur.	150.00				
	1 Messager.	50.00				
	1 Ménagère.	50.00				
	1 Garçon.	50.00				
	Frais de transport, de voyage, de séjour du Directeur Général et des Chefs de Section.	5.150.00	61.800.00			
		1.000.00	12.000.00	73.800.00	7.380.00	66.420.00
	SECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET NORMAL					
602	<i>Personnel et Inspection:</i>					
	1 Chef de Section.	700.00				
	1 Secrétaire.	150.00				
	1 Inspecteur-Instructeur.	400.00				
	1 Inspectrice-Institutrice.	350.00				
	4 Inspecteurs-Instructeurs à G. 300.	1.200.00				
	1 Inspectrice-Institutrice.	275.00				
	4 Inspecteurs-Instructeurs à G. 275.00.	1.100.00				
	1 Inspecteur-Instructeur.	200.00				
	1 Inspecteur-Instructeur.	175.00				
	1 Inspecteur-Instructeur de l'Enseignement Manuel.	250.00				
	1 Secrétaire à Port-au-Prince.	150.00				
	Secrétaires des Inspections Scolaires.	210.00				
	Garçons des Inspections Scolaires.	200.00				
		5.360.00	64.320.00			
	Frais de tournée des Inspecteurs.		6.000.00			
	Loyers des Inspections Scolaires.	275.00	3.300.00	73.620.00	7.362.00	66.258.00
	<i>Enseignement Primaire Laïque:</i>					
603	Appointements des Instituteurs.		546.000.00			
	Loyers des écoles primaires.		76.000.00	622.000.00	62.200.00	559.800.00
621	Mobilier, matériel, transport et réparation du mobilier des écoles primaires.		20.200.00	20.200.00	2.020.00	18.180.00
626	Fournitures classiques pour écoles primaires.		18.000.00	18.000.00	1.800.00	16.200.00
627	Fournitures pour travaux manuels dans les écoles primaires.		3.000.00	3.000.00	300.00	2.700.00
631	<i>Enseignement Primaire Congréganiste:</i>					
A	Ecoles Congréganistes de Garçons:					
	1 Directeur Principal.	500.00				
	1 Aide-Directeur Principal.	300.00				
	19 Directeurs à G. 300.	5.700.00				
	58 Instituteurs religieux à G. 250.	14.500.00				
	81 Instituteurs laïques.	9.500.00				
	Frais d'administration.	150.00				
	Frais de domesticité (19 écoles).	760.00				
	Atelier scolaire de la Vallée.	150.00				
		31.560.00	378.720.00	378.720.00	37.872.00	340.848.00
631	<i>Sœurs de St-Joseph de Cluny:</i>					
B	1 Supérieure.	150.00				
	14 Directrices à G. 100.	1.400.00				
	39 Institutrices religieuses à G. 85.00.	3.315.00				
	34 Institutrices laïques.	2.050.00				
		6.915.00	82.980.00	82.980.00	8.298.00	74.682.00
	A reporter					1.176.732.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Art.	Par Mois	Par An	Total par Article	Réduction	Budget définitif après ajustement
	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
Report					1.176.732.00.
631 C <i>Filles de la Segosse:</i>					
1 Supérieure	150.00				
17 Directrices à G. 100	1.700.00				
49 Institutrices religieuses à G. 85.00	4.165.00				
9 Institutrices laïques	545.00				
	6.560.00	78.720.00	78.720.00	7.872.00	70.848.00
631 D <i>Ecoles Notre-Dame du Perpétuel Secours (Filles de Marie):</i>					
Bel-Air (Port-au-Prince, La Vallée (Jacmel), La Fosse (Cap-Haïtien), Pilate, Verrettes:					
5 Directrices à G. 300	1.500.00				
18 Institutrices religieuses à G. 250.00	4.500.00				
16 Institutrices laïques	1.775.00				
Fournitures et matières premières (5 écoles à G. 125.00)	625.00				
Domesticité et jardinage (5 écoles à G. 100.00)	500.00				
	8.900.00	106.800.00	106.800.00	10.680.00	96.120.00
631 E Loyers des écoles congréganistes	2.100.00	25.200.00	25.200.00	2.520.00	22.680.00
641 <i>Ecole Normale d'Instituteurs:</i>					
Appointements et frais pécuniaires	3.855.00	46.260.00			
Bénéfices pour 16 mois	1.820.00	18.200.00			
Loyers de l'Ecole Normale et de l'Annexe	690.00	8.280.00	72.740.00	5.454.00	67.286.00
SECTION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL:					
<i>Personnel de l'enseignement:</i>					
1 Chef d'atelier	650.00				
	575.00				
	150.00				
				1.650.00	14.850.00
4 <i>Maison Centrale des Arts et Métiers:</i>					
1 Directeur	640.00				
1 Assistant-Directeur et Comptable	250.00				
1 Surveillant Général	200.00				
1 Aide-Surveillant	75.00				
1 Intendant (office et lingerie)	120.00				
2 Surveillants de nuit à G. 75.00	150.00				
1 Contremaitre ébéniste	250.00				
1 Contremaitre ajusteur-mécanicien	200.00				
4 Contremaîtres à G. 150.00	600.00				
2 Contremaîtres à G. 100.00 (forge et vannerie)	200.00				
1 Chef d'Orchestre	100.00				
1 Instituteur de matières classiques	125.00				
2 Instituteurs de matières classiques à G. 100.00	200.00				
1 Annuaire	80.00				
1 Infirmerie	75.00				
1 Garde-malade	45.00				
1 Coiffeur	35.00				
1 Cuisinier	60.00				
1 Messager	50.00				
1 Garçon	25.00				
	3.480.00	41.760.00			
Entretien de 250 bourniers, entretien des bâtiments, fournitures classiques, de bureau et d'atelier, outillage, médicaments, lingerie, literie, éclairage et force motrice.	5.300.00	63.600.00	105.360.00	4.176.00	101.184.00
665 B <i>Ecole J. B. Damier:</i>					
Appointements personnel, fournitures classiques, matériaux, outillage et divers	4.780.00	57.360.00	57.360.00	5.736.00	51.624.00
665 C <i>Ecole Nationale des Arts et Métiers (Pères Salésiens):</i>					
1 Directeur	300.00				
4 Instituteurs à G. 250.00	1.000.00				
3 Chefs d'Ateliers à G. 250.00	750.00				
1 Chef d'Atelier	200.00				
1 Econome	250.00				
Entretien de 50 internes à G. 25.00 par mois	1.250.00				
Salaire du personnel de service et de campagne comprenant 2 ménagères, 1 cuisinière, 1 portier-commissionnaire, 1 gérant, 4 aides	360.00				
	4.110.00				
Electricité et force motrice, fournitures classiques et d'atelier, matériel et appareils	840.00				
	4.950.00	59.400.00	59.400.00	4.440.00	54.960.00
A reporter					1.656.284.00

BUDGET 1942-1943

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Art.		Par Mois	Par An	Total par Article	Rédaction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
665	Report					1.656.284.00
D	<i>Ecole Elie Dubois</i>					
	1 Directrice Principale.....	500.00				
	1 Directrice.....	300.00				
	8 Institutrices à G. 250.00.....	2.000.00				
	2 Institutrices à G. 150.00.....	300.00				
	2 Concierges à G. 125.00.....	250.00				
	1 Concierge.....	45.00				
	Main-d'œuvre, domesticité.....	95.00				
	Fournitures, matériel, appareils.....	621.00				
		3.811.00	45.732.00			
	Entretien de 30 boursières à G. 47.50 par mois pendant 10 mois.....	1.425.00	14.250.00	59.982.00	4.573.20	55.408.80
666	<i>Ecoles Professionnelles de Province</i> (Gonaïves, Jacmel, Cap. Jérémie, Cayes):					
	Appointements.....	8.130.00	97.560.00			
	Fournitures, matériel, outillage, etc.....		11.200.00			
	Loyers de l'Ecole des Cayes.....	100.00	1.200.00	109.960.00	10.996.00	98.964.00
	SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR					
667	<i>Personnel et Inspection:</i>					
	1 Chef de Section.....	700.00				
	1 Inspecteur.....	500.00				
	1 Inspecteur.....	400.00				
		1.600.00	19.200.00	19.200.00	1.920.00	17.280.00
671	Lycées (Port-au-Prince, Cap. Jacmel, Jérémie, Port-de-Paix, St.- Marc, Gonaïves, Cayes):					
	Appointements du Personnel, Boursiers, éclairage, mobilier, matériel, fournitures.....		425.670.00			
	Location (Cayes, Jérémie, Jacmel, Port-de-Paix, St. Marc)		8.650.00			
	Frais d'exams.....		2.200.00	436.520.00	42.502.00	394.018.00
676	<i>Ecole Nationale de Droit:</i>					
	1 Directeur.....	500.00				
	Appointements des Professeurs.....	3.000.00				
	1 Secrétaire.....	175.00				
	1 Dactylographe.....	100.00				
	1 Garçon.....	50.00				
		3.925.00	47.100.00	47.100.00	4.710.00	42.390.00
677	Subventions à l'Ecole des Sciences Appliquées.....		15.000.00	15.000.00	1.500.00	13.500.00
681	Professeurs d'Enseignement Supérieur.....		15.000.00	15.000.00	1.500.00	13.500.00
682	SECTION D'EDUCATION PHYSIQUE					
	2 Inspecteurs-Instructeurs à 450.....	900.00				
	1 Médecin.....	400.00				
	4 Moniteurs.....	675.00				
		1.975.00	23.700.00			
	Dépenses et frais divers pour l'organisation et le contrôle de l'Educa- tion Physique à 150 par mois pour 10 mois.....		1.500.00	25.200.00	2.520.00	22.680.00
683	Fournitures de bureau pour le Bureau Central, les inspections sco- laires, etc.....	400.00	4.800.00	4.800.00	480.00	4.320.00
684	Frais de publication du Rapport Annuel.....		1.000.00	1.000.00	100.00	900.00
686	Eclairage électrique.....		1.500.00	1.500.00		1.500.00
689	Construction, réparations, entretien et aménagement des locaux sco- laires.....		25.000.00	25.000.00	2.500.00	22.500.00
690	Bourses à l'étranger, voyages d'études, relations culturelles.....		35.000.00	35.000.00		35.000.00
693	<i>Subvention:</i>					
	Orphelinat de la Madeleine.....	200.00				
	Ecole Normale Presbytérale de l'Archevêché.....	250.00				
	Ecole Notre Dame du Cap-Haïtien.....	150.00				
	32 boursières à l'Institution Vve Auguste Paret à 7.60.....	243.20				
	Ecole Ste. Thérèse de l'Enfant Jésus.....	100.00				
	Ecole Wesleyenne.....	135.00				
	Ecole du Culte Baptiste.....	71.25				
	Ecole du Culte Méthodiste.....	71.25				
	Ecole de l'Immaculée Conception (Eugénie Pierre).....	47.50				
	Ecole de Vve. Fernand Porreana.....	47.50				
	Pupilles de St. Antoine.....	75.00				
		1.390.70	16.688.40	16.688.40	1.668.84	15.019.56
	TOTAL GOURDES:					2.393.264.36

BUDGET 1942-1943
DEPARTEMENT DES CULTES

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An	Réduction	Budget définitif après ajustement
		Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
	CHAPITRE X					
701	PERSONNEL DE LA SECRETAIRERIE D'ETAT					
	1 Chef de Service.....	400.00				
	1 Comptable	300.00				
	1 Archiviste	150.00				
	1 Employé	150.00				
	1 Dactylographe	125.00				
	1 Dactylographe	100.00				
	1 Garçon de Bureau.....	40.00				
			1.265.00	15.180.00	1.518.00	13.662.00
	FRAIS DIVERS					
711	Dépenses diverses	25.00		300.00	30.00	270.00
712	Matériel et Fournitures de Bureau.....	75.00		900.00	90.00	810.00
	ALLOCATION SPECIALE					
722	Allocation pour la Chapelle de la Prison.....	33.25		399.00	39.90	359.10
	SERVICE DU CONCORDAT					
731	Archidiocèse de Port-au-Prince					
	Traitement de l'Archevêque.....	1.562.50				
	Traitement du Vicaire Général.....	312.50				
	Traitement du Secrétaire Général.....	140.62 1/2				
	Frais alloués au Vicaire Général.....	80.00				
	Allocation pour frais de tournée pastorale (1 Archevêque et 1 Vicaire Général).....	1.562.50				
	Diocèse du Cap-Haïtien					
	Traitement de l'Evêque.....	937.50				
	Traitement du Vicaire Général.....	234.37 1/2				
	Traitement du Secrétaire Général.....	140.62 1/2				
	Frais alloués au Vicaire Général.....	40.00				
	Diocèse des Cayes					
	Traitement de l'Evêque.....	937.50				
	Traitement du Vicaire Général.....	234.37 1/2				
	Traitement du Secrétaire Général.....	140.62 1/2				
	Frais alloués au Vicaire Général.....	40.00				
	Diocèse des Gonaïves					
	Traitement de l'Evêque.....	937.50				
	Traitement du Vicaire Général.....	234.37 1/2				
	Traitement du Secrétaire Général.....	140.62 1/2				
	Frais alloués au Vicaire Général.....	40.00				
	Frais de logement de l'Evêque.....	150.00				
	Diocèse de Port-de-Paix					
	Traitement de l'Evêque.....	937.50				
	Traitement du Vicaire Général.....	234.37 1/2				
	Traitement du Secrétaire Général.....	140.62 1/2				
	Frais alloués au Vicaire Général.....	40.00				
	Frais de logement de l'Evêque.....	150.00				
			9.368.12 1/2	112.417.50	11.241.75	101.175.75
734	Traitement de 178 Prêtres à G. 93.75.....	16.687.50		200.250.00	20.025.00	180.225.00
735	Supplément de Trait. 58 Prêtres à Gdes. 30.00.....	1.740.00		20.880.00	2.088.00	18.792.00
736	Traitement du Personnel du Petit Sém. Collège St. Martial.....	2.109.37 1/2		25.312.50	2.531.25	22.781.25
737	Entretien de 20 Boursiers au Grand Séminaire d'Haïti Saint Jacques (France).....	1.500.00		18.000.00		18.000.00
738	Entretien de 36 Boursiers à l'Ecole Apostolique Notre-Dame....	1.728.00		20.736.00		20.736.00
739	Trousseaux, passages et congés des Ecclésiastiques.....			3.900.00		3.900.00
740	Réfection de la Cathédrale du Cap-Haïtien.....			65.000.00		65.000.00
741	Frais d'information, d'installation, et frais de réparation et de mobilier du Palais Episcopal des Cayes.....			25.000.00		25.000.00
	TOTAL GOURDES:					470.711.10

I. PENSIONS CIVILES — Article 121

NOMS		NOMS		NOMS		NOMS	
Port-au-Prince							
Par Mois		Par Mois		Par Mois		Par Mois	
Gourdes		Gourdes		Gourdes		Gourdes	
	Report		Report		Report		Report
	20.379.87		20.379.87		26.030.70		28.998.80
Mme. Vve. Louis Borno	1.250.00	Cambronne Lafond	125.00	Mme. Laroché Lahens....	70.00	Vve. Auguste St-Aubin..	29.75
Jules Lizaïre.....	500.00	Vve. Edmond Roumain..	125.00	Geoffrin Barbier	62.50	Roline Basquiat.....	30.00
Hannibal Price	500.00	Vve. Victor Jn-Louis....	125.00	Vve. Emmanuel Désir....	62.50	Vve. Paul Laraque.....	30.00
Léon Montès	500.00	Vve. J. Julius Lemitte		Joseph Dérose	62.50	Jn-François Lorvanus	
Windsor Michel	500.00	Jules Bance	125.00	Boily Mirambeau	60.00	Fanfan	30.00
Trasybule Laleau	500.00	Rosita Jean-Louis	100.00	Claire Séjourné	60.00	Vve. Manassé St-Fort	
Auguste Garoute	500.00	Henriette Valin	100.00	Vve. Paul St-Arromand	60.00	Colin	30.00
Ernest Rigaud	500.00	Dr. Lelio Hudicourt....	100.00	Vve. Emmanuel Michaud	50.00	Vve. Emile Lallemand..	25.00
Georges Roumain	500.00	Gérard Tribié	100.00	Vve. Surin Eveillard....	50.00	Vve. Albert Crépsac....	25.00
Auguste Magloire	500.00	Cyrus St-Surin Benjamin		Augustin Cadet	50.00	Vve. Auguste Albert	
Louis Roy	500.00	Noël	100.00	Edgard Conille	50.00	Héraux	25.00
Mgr. Jules Pichon.....	500.00	Luc Rousseau	100.00	Vve. Alcïus Alfred.....	50.00	Vve. Planès Edouard....	25.00
Mgr. Julien Conan	500.00	Adrien Pierre Antoine..	100.00	Vve. F. Appolon.....	50.00	Vve. Emm. Chancy.....	25.00
Dupont Day	500.00	Jn-Baptiste Joseph Pro-		Vve. David Guillot.....	50.00	Vve. Jonathas T. Muzac	25.00
Luc Dominique	500.00	vidence	100.00	Vve. Arthur Archer.....	50.00	Vve. C. Diambois.....	25.00
Alix Tiphaine	500.00	Louis Remus Démosthè-		Vve. Charles Mathon....	50.00	Vve. Charles Elie.....	25.00
Henry Terlonge	458.33	nes Romulus	100.00	Dussiau Saint-Albin	50.00	Vve. C. Guibert.....	25.00
Léon Nau	416.66	Mme Lys Dartiguenave..	100.00	Vve. Beliot Dufanal....	50.00	Vve. J. P. Chochotte Ex-	
Michel Brédy	416.66	Auguste Baillergeau....	100.00	Vve. Carnot Alcïndor....	50.00	cellent	25.00
Mésius J. François....	416.66	Charles Azor	100.00	Emmanuel Blain	50.00	Vve. H. Lucas.....	25.00
Caius Lhérisson	375.00	Elie Joseph Pierre.....	100.00	Joseph Leblanc	50.00	Vve. N. Modé.....	25.00
Vve. Michel Oreste....	375.00	Normil Joseph Nemorin..	100.00	Vve. Rither Domond....	50.00	Vve. Chérïmond César..	25.00
Olès Léger	333.33	Kénol Gornail	100.00	Vve. F. Baron.....	50.00	Vve. Jetis Ferdinand....	25.00
Amilcar Duval	333.33	Vve. Damoclès Vieux....	100.00	Vve. Labedoyère Cauvin	50.00	Vve. Marius Nicolas....	25.00
Alfred Thibault	333.33	Mme. Henry Augustin....	100.00	Vve. G. Pierre-Louis....	50.00	Vve. F. Capois Belton..	25.00
Delatte Maignan	333.33	Aristide Jn-François	100.00	Vve. Arnil St-Rome....	50.00	Vve. César Ducasse....	20.00
Barnave Dartiguenave ..	333.30	Joseph Doucet	100.00	Vve. Jh. Dessources....	50.00	P. Faure	20.00
Dr. Justin Dominique....	300.00	Malherbe Perpignan	100.00	D. Félix	50.00	Gustave Joseph	20.00
Léon Mathon	300.00	Bernadotte Chancy	100.00	Vve. S. Lafontant.....	50.00	Vve. D. Pierre-Louis....	20.00
Dr. Victor Bouchereau..	300.00	Georges Pouilh	100.00	Vve. Louis Jh. Foucauld	50.00	Vve. C. Nau	16.00
Vve. Solon Ménos.....	300.00	Joseph Xantus Elie.....	100.00	Vve. O. Ménos.....	50.00	Vve. Emm. Cajuste Mi-	
Louis Ethéart	250.00	Thalès Duplessis	100.00	Vve. C. Molière.....	50.00	chel	15.00
Ludovic Lamothe	250.00	Thermora Pierre-Pierre	100.00	Vve. P. Pinède.....	50.00	Vve. G. Gay.....	12.50
Charles Mathieu	250.00	Antoine Martin Ancion..	100.00	Archibald Voltaire	50.00	Vve. F. Hippolite.....	12.50
Caius Dautant	250.00	Alexandre Guéry	100.00	Vve. H. Mondestin....	50.00	Vve. Jude Bistoury....	11.25
Jn-Charles Pressoir	250.00	Annibal Bristol Brice....	100.00	Vve. Stéphen Archer....	50.00	Vve. Arthur Coïcou....	10.00
Charles Bouchereau	250.00	J. Eugène Jeanty.....	100.00	Vve. Stéphen Benoit....	50.00	Vve. J. Romain.....	10.00
Vve. Eugène Decatrel....	250.00	Justin Mitton	100.00	Veuve Thermida Hya-		Vve. Leclerc Chavannes	10.00
Suirad Villard	250.00	Benoit Casséus	100.00	cinthe	50.00	Vve. Alcïus Lubin.....	10.00
Vve. Clodomir Surin....	250.00	J. F. Chrisostome dit J.		Vve. Jh. Chancy.....	50.00	Vve. Valmé	10.00
Vve. Justin Montas....	250.00	Dambreville	100.00	Vve. Edgard Chenet....	50.00	Vve. Phocion Cuvilly....	10.00
Candelon Rigaud	250.00	Jérémie	100.00	Vve. V. Gonel.....	50.00	Vve. H. D. Armand....	10.00
Antoinette Légitime	250.00	R. Lafontant	100.00	Vve. Boisrond Canal	</td>		

DEPARTEMENT DES FINANCES

I. PENSIONS CIVILES — Article 121

NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes
Cap-Haïtien		Cayes		Jacmel		Mirebalais	
Report	2.025.00	Report	1.374.99	Report	150.00	Vve. St-Victor Dubuis- son	60.00
Limprévil Memnon Aîné	100.00	Louis Douyon	100.00	Léocadie Francœur	75.00	Mme. Désilus Délouis	100.00
Henriette Frangeul	75.00	Marie Condé	100.00	Vve. C. Thébaud	50.00	Télémaque Janvier	28.00
Vve. Boyer Latortue	62.50	Joseph Rigaud	100.00	Vve. V. Michel	10.00	Vve. S. Dubuisson fils	40.00
Vve. Darius Magloire	62.50	Périclès Gilles	100.00	Vve. Alcuis Charmant	25.00	Total	228.00
Vve. Monthézuma Ma- thieu	50.00	Vve. Diodore Barrateau	100.00	Total	335.00	Lascahobas	
Vve. Orcélien Vincent	50.00	Linon Jason	70.00	Fort-Liberté		Vve. Dénizard Jeune	25.00
Marie Joseph Laurence Jn-Pierre	50.00	Neptolème Neptune	83.33	Vve. Davilmar Théodore	375.00	Pétionville	
Vve. Edmond Chenet	50.00	Vve. Sérignaud Jn-Bap- tiste	28.13	Léonce Léazard	166.66	Vve. Emmanuel Servin- cent	100.00
Vve. Michel Drouineaud	50.00	Agnès Malebranche	50.00	Beaudeuf Augustin	100.00	Volney Louis	43.75
Vve. Fucien Denis	50.00	Vve. Murat Claude	50.00	Maria Nelson	60.00	Dantès Nau	43.75
Vve. St-Clair J. B. Z. Montreuil	37.50	Vve. C. Douyon	50.00	Vve. B. Manigat	50.00	Laurent Pierre	30.00
Vve. Milfort Jn-François	35.00	Vve. Auguste Douyon	40.00	Marie Joseph dite N. Philogène	50.00	Charlemagne Bernadotte	200.00
Vve. Richard Daguin- deau	40.00	Vve. P. Bienvenu	30.00	Dubois Jn-Bapiste	50.00	Héliodore Métellus	50.00
Vve. Duchatellier Bap- tiste	28.12	Vve. Alcinois Augustin	50.00	Vve. J. B. Marcellus	25.00	Vve. Philoclès Pascal	40.00
Vve. J. A. Morin	28.12	Léopold Poidevin	30.00	Vve. Phanord Alexis	25.00	Vve. Stanislas Bien- Aimé	50.00
Vve. D. Nicoleau	25.00	Vve. Etienne Salomon	18.75	Total	901.66	Vve. N. Cantave	6.00
Vve. P. B. Guillaume	25.00	Vve. Tercilien Zéphir	15.00	Petit-Goâve		Vve. Dumas Bertrand	21.87
Vve. Anatole Julien	25.00	Vve. Dubreuil Aîné	10.00	Justin P. M. Charlot	150.00	Vve. Calixte Avril E- tienne	6.00
Vve. Pétion Ménard	50.00	Vve. P. Théard	10.00	Hugo Allen	100.00	Total	591.37
Théogène Jn-Louis	416.66	Vve. J. B. Victor	10.00	Vve. A. Siclait	91.66	Jérémie	
Vve. Cécilien Hyppolite	50.00	Vve. P. Baéna	4.00	Rachel Duré	40.00	Pascal Garoute	100.00
Vve. Cotin Jeune	30.00	Ernest Alabré	416.66	Vve. Octave Tessier	25.00	Numa Chassagne	100.00
Vve. P. Louis Valcourt Théodore	15.00	Vve. Jules Chevallier	6.00	Enmanuel Boisaubin	100.00	Joseph Azor	100.00
Vve. Ulysse Jacques Si- mon	25.00	Vve. André Vallon	16.66	Vve. Alexandre Male- branche	58.32	Albert Hodelin	100.00
Vve. Henri Jeanniton	6.00	Cornélia Lubin	50.00	Cécile Maignan	30.00	Nerva Nicolas	100.00
Bonne André	30.00	Octavius Claude	12.00	Angèle Messac	30.00	Duthel Beaubœuf	70.00
Xavier Gilles	80.00	Philoclès Cassion	43.75	Vve. Etienne Rinchère St-Ours	25.00	Vve. Eugène Roland	50.00
N. C. Laguerre	100.00	Vve. Lysias Gaetan	17.50	Vve. Aurèle Ferari	31.25	Vve. Dantès Lévêque	40.00
Vve. Honoré dite Gran- disson Moïse	50.00	Israël Fleurantin	66.66	Phanie Maignan	30.00	Vve. Dérisma St-Louis	25.00
Mme. Edouard Martial	50.00	Anilus Clermont	125.00	Total	711.23	Nicolas Robergeau	43.75
Norélus Nord Isaac	30.00	Théard David	125.00	Port-de-Paix		Total	728.75
Vve. Océan Jadotte	50.00	Siméon Petit	75.00	Thomas Pierre Philippe	266.66	RECAPITULATION	
Suffran Salvant	50.00	Pompilius Dubois	37.50	Amélia Jean-Baptiste	100.00	Port-au-Prince	29.798.30
J. Davelus Bellerive	50.00	Vve. Dormineus Pierre	6.00	Vve. Sully Thévenot	50.00	Cap-Haïtien	4.230.40
Vve. Hyppolite Mom- point	50.00	Total	3.442.93	Fragélus Gélis	30.00	Cap-Haïtien	3.442.93
Vve. Victor Pierre-Paul	6.00	Gonaïves		Vve. G. Bouché	45.00	Cayes	1.079.82
Vve. Héliodore Dorcinvil	25.00	Vve. Oreste Zamor	375.00	Vve. Sidrac Lucas	35.00	Gonaïves	335.00
Vve. Auguste Emm. Zé- phirin	50.00	Héliodore Denis	100.00	Vve. Lucas William	15.00	Jacmel	901.66
Urgèle Latortue	60.00	Joseph W. Pierre	100.00	Vve. C. Célestin	25.00	Fort-Liberté	711.23
Jean-Pierre Augustin Michel	50.00	Vve. Jn-Baptiste Eugène Debrosse	91.66	Vve. M. Louis	25.00	Petit-Goâve	707.28
Vve. Jn-Mary Rouchon	3.00	Vve. Jn-Baptiste Félix Michel	58.33	Vve. Dumercy François	15.62	Port-de-Paix	335.00
Dumay Pierre	35.00	Vve. Salomon Jean- Baptiste	50.00	Lévy Champagne	25.00	Saint-Marc	228.00
Total	4.230.40	Vve. Ernest Laporte	50.00	Vve. Solon C. Ligondé	25.00	Mirebalais	25.00
Cayes		Vve. Roges Lamothe	50.00	Mme. Philippe Roche	50.00	Lascahobas	591.37
Antoine Télémaque	416.66	Vve. Limage Philippe	22.50	Total	707.28	Pétion-Ville	728.75
Georges Léon	250.00	Marguerite Sajous	35.00	Saint-Marc		Jérémie	43.114.74
Vve. Duvivier Hall	200.00	Vve. Alcima Alcide	6.00	Murat Dalencour	200.00	Réduction	4.311.47
Julien Bertoit	183.33	Vve. Milfort Guillaume André	3.00	Mme Benoit Valère	60.00	Budget définitif	38.803.27
Vve. Raynal Chaviré	125.00	Vve. Anthélius Mayard	58.33	Vve. O. Paultre	50.00		
Ecce Homo Alphonse	100.00	Vve. Fleurima Marcelin	30.00	Vve. Alerte Danois	25.00		
Ludovic Léon	100.00	Mme. Emogène Lefèvre	50.00	Total	335.00		
A reporter	1.374.99	Total	1.079.82				
		Jacmel					
		Adolphe Lamarque	100.00				
		Vve. A. Fournier	50.00				
		A reporter	150.00				

DEPARTEMENT DES FINANCES

II. PENSIONS MILITAIRES — Article 122

NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes
Vve. J. Coicou.....	25.00	Report	122.50
Célestin Jean	25.00	Vve. Héros Pierre.....	2.56
Joseph Jn-Pierre	12.30	Vve. Louis Ab-El-Kader	
Plutarque Prime	7.03	Ulysse	1.32
Cétoute Jn-Joseph	7.00	Onesimus Momprenier	15.00
Vve. E. Chéry.....	6.66	Mondestin Guerrier	15.00
Norvilus Tivo	5.00	Chouchoute Dély	5.50
Auréus Auguste	4.00	Vve. Joseph Loiseau	
Charles Maxime	4.00	Faugue	2.75
Mulatte Fils	4.00	Total par mois ..Gdes.	164.63
Pétion Laporte	4.00	Total par an.....Gdes.	1,975.56
P. Napoléon	4.00		
Vve. Lamarre Bouchette	3.75	Réduction	197.56
Vve. A. Covil.....	3.75	Budget définitif ..Gdes.	1,778.00
Vve. F. Verna.....	3.51		
Vve. Ch. Cameau.....	3.50		
A reporter	122.50		

PENSIONS DE RETRAITE — Article 123

NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes
Melle. Anaïs Bouchereau	100.00	Report	1,628.32
Vve. Edouard Boulogne	100.00	Vertulie Decastro	35.00
Célie Lamour	100.00	Vve. Dumas Déjean.....	35.00
Emmanuel Bellande	100.00	Mme. P. E. François....	35.00
Clémentine Thomas	100.00	Emilie Rigaud	35.00
Vve. Albérony Charlot....	75.00	J. S. Moïse	33.33
Tulie Guerrier	75.00	Mme. C. Prophète.....	33.33
Vve. St- A. Pierre-Jac-		Vve. Lucius Hippolyte..	33.33
ques	70.00	Vve. Gélén Coïscou.....	33.32
Vve. A. Blain.....	70.00	Isaure Dalencour	33.32
Angèle Kernizan	66.66	Manacile Féthière	33.32
Vve. P. Romain.....	66.66	Véronique Gromard	33.32
Vve. Camille Castera....	60.00	C. Roc	30.00
Vve. Edmond Daléus....	60.00	Julie Lubin	30.00
Vve. S. Lamothe.....	60.00	Vve. Normil Blain.....	27.50
Vve. J. Courtois.....	60.00	Vve. J. P. Alexandre....	25.00
Vve. Philoclès Dasque....	50.00	Vve. L. Bertrand.....	25.00
Vve. Alfred Henriquez....	50.00	Vve. Voltéma Jn-Bap-	
Mme. Emmanuel Henri-		tiste	25.00
quez	50.00	Vve. Solon Millien.....	25.00
Vve. Isnardin Vieux....	50.00	Octavie Sabourin	23.33
Vve. J. J. D. Hippolyte	50.00	A. Denis	23.32
Cécile Miot	50.00	Catherine Denis.....	23.32
Vve. Richard Azor.....	50.00	Vve. C. Dessources....	20.00
A. Johnson.....	40.00	Vve. Clandez Maignan..	15.00
Célie Lilavois	40.00	Régina Valembroun	10.00
A. Anasthase	35.00	Marie Rose Ethel Cavé..	10.00
A reporter	1,628.32	Victor Valembroun	10.00
		A reporter	2,324.06

PENSIONS DE RETRAITE — Article 123

NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes
Report	2,324.06	Report	3,507.38
Cap-Haïtien		Anse-à-Veau	
Vve. Dominique	75.00	Vve. Furcy Simon.....	37.50
R. Polony	50.00	Vve. C. Anglade.....	37.00
Vve. Thalès Manigat....	50.00	Miragoâne	
Mme. Th. Apollon.....	30.00	Vve. M. Pierre-Louis....	30.00
Vve. Chs. Laurent.....	33.33	Port-de-Paix	
Mme. H. Mompont.....	50.00	Vve. Th. Saindoux.....	40.00
Th. Simon Sam.....	25.00	Prédélina Colas	20.00
Cayes		Vve. A. M. Pétigny.....	15.00
Vve. N. Jn-Jacques.....	70.00	Saint-Marc	
Emmanuel Henriquez	90.00	Elida Frédérique	50.00
Mme. L. Gaetan.....	50.00	Luc Ainé.....	50.00
Vve. Lacroix Lubin.....	50.00	Vve. P. St-Gaudens....	15.00
Vve. Emmanuel Pradier	35.00	Jérémie	
A. Nazon	60.00	Rose Cassamajor	55.00
Moléon Lubin	80.00	I. M. Aaron	50.00
Gonaïves		Eléonore Germain	33.33
Eléonore Geffrard	50.00	Idalie Lestin	33.33
Edmond Préval	50.00	Vve. Dumai Garoute....	50.00
Jacmel		Vve. Anselme Domingue	25.00
H. Labidou	100.00	Total par mois.....Gdes.	4,048.54
Itié Pilié	100.00	Total par an.....Gdes.	48,582.48
Régina Modé	60.00	Réduction	4,858.25
Vve. Jn-B. Gaetan dite J.		Budget définitif ..Gdes.	43,724.23
Pierrette	25.00		
Haydée Heurtelou	33.33		
Fort-Liberté			
Vve. T. A. Forte.....	16.66		
A reporter	3,507.38		

IV. RENTES VIAGERES — Article 124

NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes
Port-au-Prince		Report	750.00
Vve. F. Manigat.....	150.00	Vve. I. Bazanac.....	30.00
Vve. D. Destouches.....	80.00	Mercilia Dupiton	30.00
Vve. J. Carrié.....	80.00	Vve. Julien Domingue....	30.00
Vve. C. Souvenir.....	60.00	Cap-Haïtien	
Vve. H. Piquant.....	60.00	D. Prophète	40.00
Claire Lallemand	60.00	Cayes	
Vve. Constantin Joseph..	50.00	Vve. N. Numa.....	50.00
Vve. F. Salnave.....	50.00	Total par mois.....Gdes.	930.00
Isabelle Beliotte	40.00	Total par an.....Gdes.	11,160.00
Vve. Alexandre Casimir	40.00	Réduction	1,116.00
Albert Rigaud	40.00	Budget définitif ..Gdes.	10,044.00
Vve. St-Jean Ainé.....	40.00		
A reporter	750.00		

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
PLAINE DU CUL DE SAC
RESEAU D'IRRIGATION DE LA RIVIERE BLANCHE
HORAIRE D'ARROSAGE DE L'HABITATION «HAUT BOEN»
 Surface arrosée: 58.01 — Heure par Carreau: 5 H. 47 de 14 en 14 jours

Nos.	Propriétaires	Cx.	Durée	Commencement	Fin
1	Dr. A. V. Carré.....	14.65	85.00	Lundi	6 H.00 AM
2	Zamor St. Fleur.....	2.60	15.00	Jeudi	7 H.00 PM
3	Hrs. Massillon St. Fleur.....	0.87	5.00	Vendredi	10 H.00 AM
4	Loséus Losier.....	2.00	11.30	Vendredi	3 H.00 PM
5	Mathilus Massénat.....	1.75	10.15	Samedi	2 H.30 AM
6	Hrs. Félicien Ostin.....	2.20	12.45	Samedi	12 H.45 PM
7	Mézil Duvergé.....	0.50	3.00	Dimanche	1 H.30 AM
8	Raphaël Cimé (Boisrond).....	0.70	4.00	Dimanche	4 H.30 AM
9	G. Lacombe (J. M.).....	0.50	3.00	Dimanche	8 H.30 AM
10	Gérard Niquine.....	0.30	1.45	Dimanche	11 H.30 AM
11	Océan Ephraïm.....	0.80	4.30	Dimanche	1 H.15 PM
12	Stiverne Gilson.....	0.60	3.30	Dimanche	5 H.45 PM
13	Mynuse Eliacin.....	0.12	0.45	Dimanche	9 H.15 PM
14	Myrthil Momplaisir.....	0.40	2.15	Dimanche	10 H.00 PM
15	A. Dominique.....	0.25	1.30	Lundi	0 H.15 AM
16	A. Murat.....	0.15	0.45	Lundi	1 H.45 AM
17	Ls. Prophète (R. Prophète).....	6.25	36.15	Lundi	2 H.30 AM
18	Aristilde Murat.....	0.80	4.30	Mardi	2 H.45 PM
19	Octavius Siméon.....	0.65	3.45	Mardi	7 H.15 PM
20	Emmanuel Faroul.....	0.66	3.45	Mardi	11 H.00 PM
21	Hrs. Ellien.....	4.50	26.00	Mercredi	2 H.45 AM
22	Ellena Dornévil.....	0.83	4.45	Jeudi	4 H.45 AM
23	Dorcéna et Amina Dornévil.....	1.71	10.00	Jeudi	9 H.30 AM
24	Hrs. Dormévil.....	1.04	6.00	Jeudi	7 H.30 PM
25	Adeson Jean (2 Portions).....	1.00	5.45	Vendredi	1 H.30 AM
26	Térancia Dormévil.....	0.54	3.75	Vendredi	7 H.15 AM
27	Hrs. Aginette Dormévil.....	1.04	6.00	Vendredi	10 H.30 AM
28	Delcius Adelson.....	1.36	7.45	Vendredi	4 H.30 PM
29	Valestil Valcin.....	2.00	11.30	Samedi	0 H.15 AM
30	Hrs. Charleson Charles.....	1.67	9.45	Samedi	11 H.45 AM
31	Klébert Dorcélus.....	0.43	2.30	Samedi	9 H.30 PM
32	Altenaise D. L. Jeune.....	0.50	3.00	Dimanche	Minuit
33	Philomène Ostin.....	0.60	3.30	Dimanche	3 H.00 AM
34	Milan Milien.....	0.50	3.00	Dimanche	6 H.30 AM
35	Frézin Jolimeau.....	0.45	2.30	Dimanche	9 H.30 AM
36	Lhérisson Charles.....	0.50	3.00	Dimanche	12 H.00 AM
37	Illira (M. Jean-Louis).....	0.55	3.15	Dimanche	3 H.00 PM
38	Charles Bréville.....	0.10	0.30	Dimanche	6 H.15 PM
39	Frézin Jolimeau.....	0.50	3.00	Dimanche	6 H.45 PM
40	Alexima.....	0.25	1.30	Dimanche	9 H.45 PM
41	Lazane.....	0.08	0.30	Dimanche	11 H.15 PM
42	Elmaze Dalaise.....	0.08	0.30	Dimanche	11 H.45 PM
43	Maccilia.....	0.08	0.30	Lundi	0 H.15 AM
44	Maccénat.....	0.15	0.45	Lundi	0 H.45 AM
45	Ellemise Ellien.....	0.50	3.00	Lundi	1 H.30 AM
46	Nelson Benjamin.....	0.10	0.30	Lundi	4 H.30 AM
47	Gérard Niquine.....	0.20	1.00	Lundi	5 H.00 AM

ROBERT CORVINGTON
 Directeur du Conseil Technique

Approuvé:
FRANÇOIS GEORGES
 Secrétaire d'Etat des Travaux Publics

**Administration Générale
 des Contributions**

AVIS DOMANIAL

Il est dénoncé à la vacance un terrain sis à l'habitation «Bleck», commune de Grand-Gosier. Ce terrain dont la contenance est indéterminée, est borné: Au Nord par Frère Yisse prétendu propriétaire, au Sud par l'habitation «Blaise», à l'Est par l'habitation «Ca Toussaint», et à l'Ouest par les héritiers Blanc Lansoney prétendus propriétaires.

A partir de la date mentionnée ci-dessous qui est celle de la première publication, il est accordé un délai de trois mois à tous ceux qui prétendraient y avoir des droits, si aucuns sont, pour présenter leur réclamation au Bureau des Contributions de Grand-Gosier, ou à l'Administration Générale des Contributions, Palais des Finances, à Port-au-Prince.

Port-au-Prince, le 8 Octobre 1942.

Gaston Margron
 Directeur Général

AVIS

La Direction du Moniteur donne avis que les abonnements doivent être payés au Bureau du Caissier du Moniteur et de l'Imprimerie de l'Etat: les quittances ne peuvent pas être données chez l'abonné.

La date d'échéance étant portée sur la bande-adresse de chaque numéro, si, à cette date, le paiement n'a pas été effectué en vue du renouvellement, le service du Journal sera supprimé.

Port-au-Prince, le 8 Octobre 1942.

DEMANDES DE FERME

Produites conformément à la Loi du 26 Juillet 1927

(La publication dure trois mois.)

Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première publication	Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première publication
Commune de Sal- trou. Section Co- rail-Lamothe.	Un terrain d'une étendue d'un hectare 28 borné: Au Nord par Aristil Fleury aux droits de l'Etat, au Sud par l'Etat occupé par Désius Désir, à l'Est par St.-Armand Tida, l'Etat, et à l'Ouest par Oracil Antoine, l'Etat.	Vilis Fleury..... 20 Février 1939	3 Août 42	Commune de Fort- Liberté, Habitation Meillac, quartier de Ferrier.	Un terrain de la contenance d'un hectare borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Terméus Joseph..... 25 Février 1939	3 Août 42
Commune de Gran- de-Saline. Habita- tion Latapie.	Un terrain mesurant demi-carreau de terre borné: Au Nord par Isnardy Israël, au Sud par Jn.-Louis Alsace, à l'Est par Cinne Noël et à l'Ouest par Lyxama Fils.	Charles Alsace..... 20 Février 1939	3 Août 42	Commune de Fort- Liberté, Habitation Caillot, quartier de Ferrier.	Un terrain d'une étendue d'un hectare borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Hector Pt.-Frère..... 25 Février 1939	3 Août 42
Commune de Fort- Liberté. Habitation Caillot, quartier de Ferrier.	Un terrain d'une étendue de 3 hectares borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Dor Joseph..... 21 Février 1939	3 Août 42	Commune de St.- Marc. Habitation Colminy.	Un terrain de la contenance d'un hectare 29 borné: Au Nord par la route publique conduisant à Grande-Saline, au Sud et à l'Ouest par l'Etat et à l'Est par Emmanuel Exavier aux droits de l'Etat.	Mme. Pierrilia Julien. 25 Février 1939	3 Août 42
Commune de Fort- Liberté. Rue Fer- rière, quartier de Ferrier.	Une propriété mesurant 4m de façade sur 16m de profondeur bornée: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Jn.-Pierre Monfiston. 22 Février 1939	3 Août 42	Commune de l'Ar- cabaie, Habitation Boulaye.	Un terrain de la contenance d'un hectare 28 ares borné: Au Nord par une savane, au Sud par une falaise, à l'Est par Ciyse Désil et à l'Ouest par Hérard Petit-Simon.	Sainvilus Delphin..... 25 Février 1939	3 Août 42
Commune de Fort- Liberté. Habitation Bédanne.	Un terrain dont la contenance est de 2 hectares borné: Au Nord, au Sud, à l'Ouest par l'Etat et à l'Est par Albertis Julmice.	Fixalant Louis..... 22 Février 1939	3 Août 42	Commune de l'Ar- cabaie, Habitation Caillaux.	Un terrain de la contenance d'un hectare 28 ares borné: Au Nord par Vilus Pt.-Vil, au Sud par le soumissionnaire, à l'Est par une falaise et à l'Ouest par Rilus Siméon.	Mr Sainvilus Delphin. 25 Février 1939	3 Août 42
Commune de Sal- trou. Section Mar- bignol.	Un terrain de la contenance d'un hectare 28 borné: Au Nord par Rosilla Jean aux droits de l'Etat, au Sud et à l'Est par l'Etat inoccupé et à l'Ouest par l'Etat occupé par Gary Louis.	St.-Jusmé St.-Juste.. 23 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à- Pitres, Habitation Terre-Froide.	Un terrain dont la contenance n'est pas déterminée borné: Au Nord par Revoy, au Sud par Walame, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Nexant Jean..... 25 Février 1939	3 Août 42
Commune du Cap- Haïtien. Angle des rues St.-Jean & d'Anjou.	Une propriété mesurant 7m de façade sur 5m de profondeur bornée: Au Nord par Estéphanie Jean, au Sud par la rue St.-Jean, à l'Est par Mme Thérésia Bien-Aimé et à l'Ouest par la rue d'Anjou.	Mr. Aimable Gervais. 23 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à- Pitres, Habitation Terre-Froide	Un terrain mesurant 2h56 d'un hectare borné: Au Nord par Revoy, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Nabelus Nombre..... 25 Février 1939	3 Août 42
Commune du Cap- Haïtien. Rue d'An- jou.	Une propriété mesurant 5m de façade sur 7m de profondeur d'un hectare borné: Au Nord par Thérèse Pierrot aux droits de l'Etat, au Sud par Louis Luménès, l'Etat, à l'Est par la rue d'Anjou et à l'Ouest par l'Etat occupé par Léon Guillaume.	Mme. Elizabeth Pierre..... 23 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à- Pitres, Habitation Romain.	Un terrain mesurant 2h56 d'un hectare borné: Au Nord, au Sud, à l'Ouest par l'Etat et à l'Est par Occéus.	Exalis Jean..... 25 Février 1939	3 Août 42
Commune de Fort- Liberté, quartier de Ferrier. Habitation Pérides.	Un terrain de la contenance d'un hectare borné: Au Nord par Eribert aux droits de l'Etat, au Sud par Desormes, l'Etat, à l'Est par l'Etat occupé par Mondestin Jean et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Tercius St.-Hilaire.. 23 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à- Pitres, Habitation Romain.	Un terrain de la contenance d'un hectare 29 borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Idovic Vigil..... 26 Février 1939	3 Août 42
Commune de Mi- trou, rue du Cal- vaire.	Une propriété mesurant 0h45 bornée: Au Nord par Mme. Vital, au Sud par l'Etat, à l'Est par le Calvaire et à l'Ouest par une ruelle.	Mr. Antoine Louis.. 24 Février 1939	3 Août 42	Commune de Fort- Liberté, Rue Fer- rière, quartier de Ferrier.	Une propriété mesurant 4m30 de façade sur 20m de profondeur bornée: Au Nord et au Sud par l'Etat inoccupé, à l'Est par la rue Fermée et à l'Ouest par la Grand'Rue.	Elihide Timothé..... 26 Février 1939	3 Août 42
Commune de Sal- trou. Section Calu- vère.	Un terrain d'une étendue d'un hectare 28 borné: Au Nord par Sainril Pirrus aux droits de l'Etat, au Sud par l'Etat occupé par Célesteux Brunot, à l'Est par Zaméus Romulus, l'Etat, et à l'Ouest par Céboute Moise, l'Etat.	David Déléus..... 24 Février 1939	3 Août 42	Commune de Sal- trou, Htion Ray- mond.	Un terrain de la contenance de 3h84 borné: Au Nord par Mergé aux droits de l'Etat, au Sud par Durville Polifète, l'Etat, à l'Est par Yayalle Ulysse, l'Etat, et à l'Ouest par l'Etat occupé par Léonce David.	Télien St.-Cyr Lester. 27 Février 1939	3 Août 42
Com. du Cap-Haï- rien. Rue Abat- toir.	Une propriété mesurant 5m de façade sur 3m50 de profondeur bornée: Au Nord par Arthur Durosier aux droits de l'Etat, au Sud par Charles Aine Charles, l'Etat, à l'Est par la ruelle Abattoir et à l'Ouest par l'Etat occupé par Valéry Joseph.	Mr. Premier Premeus. 24 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à- Pitres, Habitation Romain.	Un terrain mesurant 1 hectare 29 borné: Au Nord par Paulisma Géome, au Sud par Francique Vixama, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Sainlys Géome..... 27 Février 1939	3 Août 42
Com. de Grand- Fond. Habitation Fond.	Un terrain de la contenance d'un hectare borné: Au Nord par Alfred Joseph aux droits de l'Etat, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Nestant Lormatine.. 24 Février 1939	3 Août 42	Commune du Cap- Haïtien, rue d'An- jou.	Une propriété mesurant 6m de façade sur 8m de profondeur bornée: Au Nord par Fabius Belotte aux droits de l'Etat, au Sud par Elise, l'Etat, à l'Est par l'Etat occupé par Philome Eugène et à l'Ouest par la rue Oswald Durand.	Mme. Elia Remice.. 27 Février 1939	3 Août 42

Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM Dates de présentation des demandes	Première publication	Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM Dates de présentation des demandes	Première publication
Com. des Cayes, Angle des rues Boisrond Tonnerre & Patrie.	Une propriété mesurant 32m 35 et 31m30 de façade sur 15m80 de profondeur bornée: Au Nord par la rue de la Patrie, au Sud par la propriété occupée par Tulcide Eléazar, l'Est par la rue Boisrond-Tonnerre et à l'Ouest par la propriété occupée par les Htrs. Clélie Guillon.	Mme. Napoléon Francis. 27 Février 1939	3 Août 42	Commune de Sal-trou, Section Calumette.	Un terrain d'une étendue de 2h56 borné: Au Nord par Oline Jourlin, l'Etat, au Sud par Résilus Résilien aux droits de l'Etat, à l'Est par l'Etat occupé par Janrissaint Mérisier et à l'Ouest par Alexandre Simon.	Pierrissaint Joseph. 1 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Lascahobas, Ruelle Petit-Fond.	Une propriété dont la contenance n'est pas déterminée bornée: Au Nord, au Sud, à l'Est par l'Etat et à l'Ouest par la ruelle Petit-Fond.	Adam St.-Fleur. 27 Février 1939	3 Août 42	Commune de Sal-trou, Section Marbrignol.	Un terrain de la contenance d'un hectare 28 borné: Au Nord par Céra Caris aux droits de l'Etat, au Sud par Tissainte, l'Etat, à l'Est par l'Etat occupé par Joseph Excellent et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Avrius Exilus. 1 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Lascahobas, rue St.-Pierre.	Une propriété dont la contenance n'est pas déterminée bornée: Au Nord par Mme. Méresse Riché aux droits de l'Etat, au Sud par Vve Jean-Baptiste Pierre, l'Etat, à l'Est par la rue Saint-Pierre et à l'Ouest par un ruisseau.	Mr. Estine Louis-Jean. 27 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à-Pitres, Habitation Terre-Froide.	Un terrain dont la contenance est d'un hectare 29 borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Nicolas Lustra. 2 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Lascahobas, Habitation Mauraine.	Un terrain d'une étendue d'un hectare borné: Au Nord, au Sud, à l'Ouest par l'Etat et à l'Est par un chemin vicinal.	Mme. Noëlme Revault. 27 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à-Pitres, Habitation Terre-Froide.	Un terrain de la contenance d'un hectare 29 borné: Au Nord et au Sud par Raphaël et à l'Ouest par Ermicls Dorisca.	Charistal Renard. 2 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Fort-Liberté, Habitation Caillot, quartier de Ferrier.	Un terrain dont la contenance est d'un hectare borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Iffodor Joseph. 27 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à-Pitres, Habitation Terre-Froide.	Un terrain mesurant 2h56 borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Saint-Tel Fleurant. 2 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Milot, Rue Geffrard.	Une propriété mesurant 10m de façade sur 15m de profondeur bornée: Au Nord par Horacius Charlot, au Sud par Fouchard Muselaire, à l'Est par la rue Geffrard et à l'Ouest par une ruelle.	Mompremier Augustin. 28 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à-Pitres, Habitation Terre-Froide.	Un terrain d'un hectare 29 borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Ermicls Dorisca. 2 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Milot, Htion Dubreuil.	Un terrain dont la contenance de 45 ares borné: Au Nord et au Sud par un chemin vicinal, à l'Est par une route publique et à l'Ouest par Almonor.	Altès Grand-Champ. 28 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à-Pitres, Habitation Terre-Froide.	Un terrain mesurant 1h29 borné: Au Nord au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Nicolas Lustra. 2 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Fort-Liberté, Habitation Ferrier, quartier de Ferrier.	Un terrain mesurant 4m de façade sur 20m de profondeur bornée: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Deshomme Jean. 28 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à-Pitres, Habitation Terre-Froide.	Un terrain d'une étendue d'un hectare 29 borné: Au Nord par Néverlus, au Sud et à l'Est par Til et à l'Ouest par l'Etat.	Occélus Louis. 2 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Fort-Liberté, quartier de Ferrier, Habitation Ferrier.	Un terrain mesurant 4m de façade sur 16m de profondeur borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Mme. Maria Joseph. 28 Février 1939	3 Août 42	Commune de Fort-Liberté, quartier de Ferrier, Habitation Ferrier.	Un terrain mesurant 4m de façade sur 30m de profondeur borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le reste du dit terrain.	Ln.-Jacques Louis. 2 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Fort-Liberté, Habitation Ferrier, quartier de Ferrier.	Un terrain mesurant 4m de façade sur 30m de profondeur borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Dumassais Jn.-Louis. 28 Février 1939	3 Août 42	Commune de Fort-Liberté, quartier de Ferrier, Habitation Ferrier.	Un terrain mesurant 4m de façade sur 30m de profondeur borné: Au Nord par Gustave Honoré aux droits de l'Etat, au Sud par l'Etat occupé par Albert Joseph, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Rosema Pierre. 2 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Fort-Liberté, Habitation Ferrier, quartier de Ferrier.	Un terrain mesurant 4m de façade sur 30m de profondeur borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Offélia Oréus. 28 Février 1939	3 Août 42	Commune de Fort-Liberté, quartier de Ferrier, Habitation Ferrier.	Un terrain mesurant 4m de façade sur 30m de profondeur borné: Au Nord par l'Etat occupé par Vallés Morancy, au Sud par Casimire Clermélie, à l'Est par l'Etat inoccupé et à l'Ouest par la Grand'Rue.	Philoma Jean. 2 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Fort-Liberté, habitation Ferrier, quartier de Ferrier.	Une propriété mesurant 4m de façade sur 30m de profondeur borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	St.-Illyen Bien-Aimé. 28 Février 1939	3 Août 42	Commune de Fort-Liberté, quartier de Ferrier, Rue Ferrière.	Une propriété mesurant 4m de façade sur 30m de profondeur bornée: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le reste de la dite propriété.	Denis Joseph. 3 Mars 1939	3 Août 42
Commune de Fort-Liberté, Rue Ferrière, quartier de Ferrier.	Une propriété mesurant 4m de façade sur 30m de profondeur bornée: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Dagus Monfiston. 28 Février 1939	3 Août 42	Commune de Fort-Liberté, quartier de Ferrier, Habitation Meillac.	Un terrain d'une étendue d'un hectare borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le reste du terrain.	Anacrayon Guerrier. 3 Mars 1939	3 Août 42
Com. des Cayes, Angle des rues Duvivier Hall et Pé-tion.	Une propriété mesurant 19m 50 de façade sur 39m de profondeur bornée: Au Nord par Lindor Joseph, l'Etat, au Sud par la rue Duvivier Hall, à l'Est par la rue Pé-tion et à l'Ouest par l'Etat occupé par Mme Anaciade Charles.	Mme. Anaciade Charles. 28 Février 1939	3 Août 42	Commune de Fort-Liberté, quartier de Ferrier, Habitation Meillac.	Un terrain de la contenance de 5 hectares borné: Au Nord par le reste du terrain, au Sud par l'Etat inoccupé, à l'Est par Julien Joseph aux droits de l'Etat et à l'Ouest par un grand chemin.	Anselme Joseph. 3 Mars 1939	3 Août 42
Com. des Cayes, rue Duvivier Hall.	Une propriété mesurant 19m 50 de façade sur 19m50 de profondeur bornée: Au Nord par la propriété occupée par Emmanuel Cajou, au Sud par la rue Duvivier Hall, à l'Est par l'Etat occupé par Anaciade Charles et à l'Ouest par l'Etat inoccupé.	Mme. Anaciade Charles. 28 Février 1939	3 Août 42	Com. des Anses-à-Pitres, Habitation Grand-Bois.	Un terrain d'une étendue de 2h56 borné: Au Nord, au Sud, à l'Ouest par l'Etat et à l'Est par Frère Saint.	Vertulie Blanc. 3 Mars 1939	3 Août 42
				Com. des Anses-à-Pitres, Habitation Grand-Bois.	Un terrain de la contenance d'un hectare 29 borné: Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat	Louise Noël. 3 Mars 1939	3 Août 42